

MERVENT

Bulletin communal



Forêt de Mervent - Le Chemin de la Grotte

Mme Milbeau, phot.-Adit., La Roche-sur-Yon - 72



2. - La Suisse Vendéenne - Mervent (Vendée) - Moulin du Portail - Ruines du Vieux Château



184 - Environs de Fontenay-le-Comte
MERVENT - Hôtel des Voyageurs tenue par M^{me} NORMAND



M E R V E N T

Décembre 2019



Invitation

VŒUX DU MAIRE

11 JANVIER 2020

à 17 heures, Salle Jean-Louis Ripaud

SUIVI D'UN COCKTAIL



*Les gagnants des énigmes se verront offrir une récompense
lors de la Cérémonie.*

Projection d'un diaporama : « Mervent Autrefois »



Municipalité

EDITO

Nous voici arrivés au terme de cette année 2019, une année pleine de rebondissements et d'effervescences, comme nous en connaissons depuis fort longtemps. Les conflits sociaux, l'emploi, la précarité, la désertification médicale, la fragilité des entreprises, les variations climatiques auxquels s'ajoutent plus récemment, les flux migratoires, les attentats, les violences, les incivilités, etc..... La liste est longue, mais elle est le reflet de ce que nous vivons de négatif au quotidien. Le monde, les populations et les mentalités changent, et cela a toujours existé depuis des siècles. Par contre, aujourd'hui avec la rapidité de l'information, la médiatisation des moindres événements, nous sommes transportés au cœur de ces bouleversements. Il est parfois difficile de se faire une idée et d'y trouver sa place. Fort heureusement, il y a aussi le bon côté de cette évolution, les progrès de la médecine, les temps disponibles pour nos loisirs, la traçabilité et la qualité de l'alimentation, les facilités de déplacement, les moyens de communication à travers le monde, etc. Là aussi, la liste est longue et elle est notre raison d'espérer et de nous projeter vers l'avenir avec un peu plus de sérénité.

Cette fin d'année 2019 annonce également la fin du mandat municipal que vous nous avez confié il y a bientôt 6 ans. Je ne veux pas faire la rétrospective des actions menées tout au long de ces années, vous les connaissez, vous les vivez et nous vous les avons évoquées au fur et à mesure dans les différents bulletins. Toutes les orientations et les projets que nous avons mis en place et réalisés n'avaient qu'un seul but, celui de dynamiser notre commune.

Les choix et les financements ne sont pas toujours évidents pour les élus que nous sommes (nous travaillons avec des idées différentes et l'argent du contribuable). Le maintien des services est

une priorité, quels qu'ils soient, l'école, la santé, la proximité, sont les principaux atouts. Le soutien aux associations, aux personnes, à l'activité, fait aussi partie de nos missions. Sans oublier l'attractivité et l'accueil : nous avons la chance d'habiter un site exceptionnel, le patrimoine architectural et naturel, avec la forêt, le lac et toutes les animations qui en découlent, nous obligent en permanence à préserver et animer les lieux.

Voilà en quelques lignes très sommaires la tâche qui nous incombe dans notre rôle d'élu. A ces propos, je tiens à remercier l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux qui m'ont accompagné tout au long de ces années, chacun à sa façon, en fonction de sa disponibilité et de ses compétences. Nous avons travaillé en bonne entente et en toute transparence pour le bien de la commune.

Merci aussi à toutes les associations et leurs bénévoles, à tous les acteurs locaux, quel que soient leurs implications, et à vous tous. La vitalité et le dynamisme d'une commune n'est pas dû qu'à un seul conseil municipal, c'est l'affaire de tous. L'implication de ses habitants est primordiale dans son fonctionnement, son développement et surtout son attrait.

En Mars prochain vous serez appelés à voter pour une équipe municipale refondée, votre participation à cette élection montrera l'intérêt et l'attachement que vous portez au développement et au bien être de notre commune.

Il me reste à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, entourés de vos familles et vos amis.

Le Maire,
Joël BOBINEAU

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

20 décembre 2018

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux : l'empierrement étant fini, le parking est utilisable. Vu les conditions météorologiques, l'enrobé du parking aura lieu, probablement, en mars. Monsieur le Maire annonce qu'il est prévu d'installer des bordures près de la route : des CC1 avec des arrondis plus prononcés dans le virage de la Rue des Juifs ce qui demandera le déport du captage des eaux.

Monsieur le Maire fait part de son attention de retravailler le schéma de stationnement, en deux parties plutôt qu'en demi-cercle pour gagner une ou deux places supplémentaires. Monsieur le Maire annonce qu'il faudra prévoir la réfection des murs mitoyens au parking.

Monsieur le Maire pensait pouvoir réaliser une partie enrobée et une surface d'espaces verts mais cela augmenterait la facture. M. BONNEAU pense à un mur en pièces sèches pour retenir la terre avec quelques bancs fixés dessus. Les élus réfléchiront à cette idée.

Monsieur le Maire confirme l'absence d'éclairage sur le parking sachant que les lampadaires des rues adjacentes sont en nombre suffisant.

Lotissement du Moulin

Suite à la réunion de travail du 5 décembre dernier, Monsieur le Maire annonce qu'un nouveau plan a été transmis à l'architecte. Les élus ont bien insisté sur l'idée de lotissement en «quartiers» séparés par des zones d'espaces verts. A l'heure actuelle, Monsieur le Maire attend le retour de l'architecte.

Monsieur le Maire rappelle les différents devis, le devis de l'architecte TANGUY s'élève à 3 600€ HT, le devis pour les honoraires du Géomètre VERONNEAU est de 4 920€ HT (pour les démarches du permis d'aménager) auxquels s'ajoutent 8 200€ HT (pour les différents relevés et travaux de bornage), et le devis pour

l'étude d'incidence de la loi sur l'eau par OCE s'élève à 3 550€ HT. L'ensemble du conseil municipal prend acte des 3 devis.

Monsieur le Maire projette de trouver un nom pour ce nouveau lotissement.

Lotissement du Clos du Bois

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux : l'installation de l'éclairage public est faite, la pose des bordures et l'enrobé seront réalisés courant mars 2019. Les travaux de viabilisation sont prévus fin février 2019.

Aménagement centre de soins – surface commerciale

Monsieur le Maire annonce que l'architecte THIBAUD POCHON a retravaillé sur le plan et l'a transmis au géomètre. Monsieur le Maire fait part du retour de l'agence immobilière qui vend la maison Rue de la vallée (permettant de loger M. PIZON dans le cas où sa maison était intégrée au projet) : malgré une offre à 38 000€, le propriétaire de la maison fixe son prix de vente à 43 000€. L'ensemble des élus préfèrent attendre l'avancée des événements avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire relate son entretien avec Mme MANCEAU Magalie (gérante de la boutique «Ça vaut le détour») qui serait très intéressée pour occuper la partie commerciale. Monsieur le Maire propose à ce qu'elle participe aux réunions pour la disposition du local, le choix des matériaux.

PROJET D'ÉCHANGE ENTRE L'ÉTAT (ONF) ET LA COMMUNE DE MERVENT

Monsieur le Maire n'a pas de nouvelles de l'avancée des travaux depuis la coupe des arbres : une pancarte annonçant le projet a été installée sur les lieux. Monsieur le Maire préfère attendre le début 2019 pour recontacter TDF. Monsieur le Maire précise que, pour que la délibération de novembre soit valable pour l'échange entre l'ONF et la commune, il faut donner la valeur des terrains (soit les 11 hectares



36 de BND pour 59 077,20€). L'ONF avait classé toutes les parcelles en zone NS (zone naturelle sensible) alors qu'il y avait des parcelles classées UL (urbaine de loisirs) que veut conserver la commune ; soit une augmentation de valeur (de 2 626€ à 8 000€). En conclusion, les biens acquis par la commune sont de 8 000€ alors que les biens acquis par l'ONF sont estimés à 59 077,20€ soit une valeur vénale de 67 077,20€. Malgré un échange peu équitable et une réévaluation des terrains en la défaveur de la commune, les élus acceptent de prendre cette nouvelle délibération sollicitant officiellement l'échange dans les termes et intégrant les conditions financières de celle-ci. Monsieur le Maire précise que suite à cette délibération, le dossier sera transmis au Ministère de l'Agriculture.

REMBOURSEMENT DE FACTURES A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente les factures de livres achetés en ligne sur le site Amazon pour l'école pour un montant total de 128,25€. Tous les élus acceptent de rembourser la facture sur le budget de 2019.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire annonce le départ de Mme ANNEREAU Brigitte pour un poste au Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au zoo de Chizé, en détachement d'un an.

-Monsieur le Maire annonce qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie de St Hilaire des Loges pour des candélabres cassés (un rue des Juifs l'autre Rue de la Chapelle) afin que l'assurance puisse prendre en charge les travaux.

-Monsieur le Maire fait part de la fin des travaux d'éclairage à la Gageonnière : 7 lampes ont été installées le long de la route.

-Monsieur le Maire fait part de la demande d'habitants du Coteaux de Saint Thomas qui souhaitent avoir un panneau pour annoncer le lieu-dit. Les élus ont pris la demande en considération, mais attendent pour passer commande.

-Monsieur le Maire en profite également pour remercier tous les élus et associations qui ont participé à toutes les manifestations de cette année 2018 (Merventhon, Noël des enfants, repas des aînés. Mme TOUTAIN en profite pour donner le montant total pour le repas des aînés : 3 996,56€. Les élus proposent de refaire appel à M. LIGONNIÈRE pour l'animation du repas de 2019.

-Monsieur le Maire demande le retour du spectacle de Noël des enfants : ressenti très mitigé de la part des élus. M. SABOURAUD rappelle le montant total de la soirée : 691,25€ (avec une participation de 70€ de la part du CPE).

18 janvier 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET DES PROJETS EN COURS

Lotissement « du Moulin »

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus la réunion avec l'architecte le 23 Janvier prochain, à 11 heures. Monsieur le Maire fait part du projet d'arrêt d'activité de la société Caval'Nature de Vouvant sur un terrain situé sur l'emplacement du lotissement ; évitant ainsi les démarches pour céder la parcelle pour le projet de lotissement.

Lors de la précédente réunion de conseil, Monsieur le Maire avait présenté les différents honoraires, et notamment ceux pour la loi sur l'eau. Malgré une baisse du devis de 200€, Monsieur le Maire a préféré faire appel à d'autres cabinets d'études. Un cabinet a répondu favorablement à l'appel d'offre avec un devis de 1000€ de moins pour la même prestation.

Projet de bâtiment de soins et de commerce

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion avec l'architecte THIBAUD-POCHON est prévue le jeudi 31 janvier prochain, à 9h, au cours de laquelle, des nouveaux plans seront présentés. Mme MANCEAU, gérante de la boutique « Ça vaut le détour » est conviée à cette rencontre.

Monsieur le Maire demande s'il faut

mandater les travaux d'espaces verts et de stationnement par le cabinet d'architecte. Après un long moment de réflexion, les élus ont décidé de faire réaliser ces travaux par la société THIBAUD-POCHON en distinguant les 2 lots (bâtiments et espaces paysagers).

Résidence du Levant

Monsieur le Maire fait remarquer le montage du kiosque. Il sera placé au bon endroit dans les prochains jours ; une petite allée en béton désactivé sera réalisée pour y accéder. Monsieur le Maire précise qu'un habillage en bois aux 2/3 sera posé sur les côtés.

Souterrain

Monsieur le Maire fait part de l'installation de la balustrade à l'entrée du sous-terrain, mais souligne que la surface et la position de la plateforme conviennent peu. Certains élus proposent d'agrandir la plateforme en allongeant la rambarde de 50 cm.

PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT

Monsieur le Maire annonce que plusieurs candidates ont été entendues pour le surcroît d'activité suite au départ de Mme ANNEREAU Brigitte. Monsieur le Maire précise que le contrat prendra fin en fin d'année scolaire, et non à la fin du détachement de Mme ANNEREAU. Si le travail de cette personne est concluant, elle pourra rester sinon une ouverture de poste sera créée pour la rentrée prochaine.

SYDEV : CONTRIBUTION ANNUELLE TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2019

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, une contribution doit être versée au SyDEV pour la maintenance de l'éclairage public. Monsieur le Maire donne le montant de la contribution pour le forfait de 3 visites pour 2019 : 3 417,60€ (pour rappel, en 2018, le montant était de 3 395,60€).

L'ensemble du conseil municipal accepte de verser cette contribution.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL CNRACL

Monsieur le Maire annonce que le taux de cotisation s'élève à 5.19% de l'assiette de cotisation. Le contrat est signé avec GROUPAMA.

Tous les élus acceptent le renouvellement du contrat d'assurance.

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION D'UN CHARGÉ D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CISST)

Monsieur la Maire dit que cette convention est mise en place par la Maison des Communes et est obligatoire. Monsieur le Maire précise que le coût de cette convention est compris dans les cotisations payées au Centre de Gestion mais que les options supplémentaires sont payantes.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Location Salle Jean-Louis RIPAUD

Monsieur le Maire fait part de la location de la salle par le centre militaire de La Rochelle, les 5 et 6 Février prochains. Un tarif préférentiel avait été demandé. Avec l'accord des élus, Monsieur le Maire leur attribuera le tarif association de Mervent soit 250€.

Achat cintres

Mme TOUTAIN a fait l'achat de 300 cintres sur portant pour la salle Jean-Louis RIPAUD. Montant de la facture : 652.80€ HT.

22 février 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Résidence du Levant

Le béton désactivé de la gloriette a

été réalisé. Monsieur le Maire remercie Stéphane BONNEAU pour son aide. Il reste à l'installer et à réfléchir à l'entourage. Un vernis pour stopper la rouille a été passé. L'emplacement du panneau « Résidence du Levant » reste à définir. Le crépi a été effectué sur le mur de Monsieur BON ; il s'agit d'un mur mitoyen avec la commune.

Parking Rue des Juifs

Les murs restants ont été rénovés. Un devis va être demandé à l'entreprise CHARRIER pour la réalisation d'une bordure pour retenir la terre du talus.

Village du Moulin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la dernière esquisse reçue de l'architecte.

La haie bocagère a été plantée par les employés communaux.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de l'esquisse.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du SyDEV concernant le fibrage des nouveaux lotissements. Le fibrage sera à prévoir dans la viabilisation. Monsieur le Maire donne lecture du mail envoyé par Monsieur VERONNEAU, géomètre. Selon lui, nous ne sommes pas soumis à une étude géotechnique.

Monsieur VERONNEAU va établir un estimatif des travaux de viabilisation. Pour le 1er projet, le montant était de 340 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un prix à la parcelle et non au m².

Aménagement de bâtiments destinés à recevoir des services de santé et des commerces

Une réunion a été planifiée avec l'architecte Thibault POCHON : pour la présentation des plans. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se renseigner auprès de différentes banques sur les taux d'emprunts.

Travaux d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public)

Les travaux ont bien avancé. Les ouvertures



et les portes ont été changées à la salle Jean-Louis RIPAUD et au groupe scolaire. Voir avec l'entreprise COUDRONNIERE pour réinstaller l'escalier de la scène de la salle Jean-Louis RIPAUD qui avait été enlevé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remplacement de la chaudière de la salle Jean-Louis RIPAUD sont en cours.

Souterrain parc de la mairie

Le belvédère a été installé. Il reste à réaliser la main courante pour y descendre.

Antenne TDF

La plateforme est terminée et le montage de l'antenne est prévu pour début mars.

Bouygues Télécom

Monsieur le Maire a rencontré un responsable de la société Bouygues Télécom qui est venu présenter la zone de recherche pour l'implantation d'une future antenne. La zone de recherche est située au-dessus du Sablon, le long du chemin des combes noires. Des études vont être faites ; à suivre.

Stèle

L'aménagement de la stèle demandé par les AFN et situé à proximité de l'église est terminé.

DEVIS

Abattage de bois

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CHARRIER pour l'abattage de bois au lotissement des Bouronnières qui s'élève à 520 € HT. Monsieur le Maire va demander un devis pour le lotissement le Champ Chaillon.

Le Conseil Municipal décide, par la suite, de vendre le bois.

Renouvellement d'un poteau d'incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé le devis pour le renouvellement du poteau d'incendie sis à la Joletière pour 1 100 € HT.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA PERIODE 2018-2020 : SERVICE MUTUALISE PREVENTION-SECURITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestations de service du service mutualisé Prévention-Sécurité. La convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations de service du service mutualisé Prévention-Sécurité de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée pour la commune. Le service mutualisé Prévention-Sécurité assure les missions suivantes :

- la prévention des risques (document unique, formations, réseau des assistants de prévention...),
 - la sécurité incendie-bâtiments (contrats de maintenance, vérifications réglementaires, entretien...),
 - ainsi que la sécurité civile (uniquement pour la commune de Fontenay-le-Comte).
- La convention précise également la clé de répartition des charges financières propres au fonctionnement du service mutualisé Prévention-Sécurité. La convention est établie pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de prestations de service pour la période 2018-2020 du service mutualisé Prévention-Sécurité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Conseil Départemental de la Vendée. La convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance

technique fournie par le Département au maître d'ouvrage dans le domaine de l'assainissement en application de l'article L.3232-1-1 et R.3232-1 du code général des collectivités territoriales. Elle est conclue pour une durée de trois ans (2019-2021).

Le contenu de l'assistance technique est le suivant :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues ;
 - la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages ;
 - l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto-surveillance des installations ;
 - l'assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ;
 - l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux ;
 - l'assistance pour la programmation de travaux ;
 - l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement ;
 - l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- DECIDE de confier au Conseil Départemental de la Vendée la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.
 - APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Vendée et la commune de Mervent, pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour les années 2019 à 2021.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à la présente décision.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

GROUPEMENT DE COMMANDES « MARQUAGE HORIZONTAL »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée nous propose de faire partie du groupement de commandes afin de renouveler le marché de marquage au sol sur les voies communales. La Communauté de Communes serait le coordonnateur et s'occuperait de la procédure de consultation et d'attribution du marché. La commune n'aurait plus qu'à signer le marché avec le candidat retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** de participer au groupement de commandes pour le renouvellement du

marché de marquage au sol organisé par le Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce marché (convention pour le groupement, marché...).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de balayage de la voirie a été attribué à l'entreprise BODIN Assainissement. Le nombre de passages dans l'année a été revu, 9 au lieu de 12.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association « L'Espoir Merventais Pétanque » pour l'organisation de différents concours qui auront lieu les 30 et 31 mars 2019 et les 27 et 28 avril 2019. L'association « L'Espoir Merventais Pétanque » demande une aide financière exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Après discussion sur la participation de la commune au nettoyage des terrains de pétanque, au paiement des factures d'électricité et d'ordures ménagères..., le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association « L'Espoir Merventais Pétanque ».

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal

Madame Betty MARTEAU a été recrutée jusqu'à la fin de l'année scolaire pour remplacer Madame Brigitte ANNEREAU placée en détachement. La 1ère semaine s'est bien passée. Monsieur Henri GORALCZYK signale qu'une fiche de poste a été établie, à savoir : assister le personnel enseignant, entretenir les locaux et effectuer l'état des lieux de la salle Jean-Louis RIPAUD.

Subventions 2019

Comité des Parents d'Élèves Mervent :	120,00€
Restos du Cœur :	120,00€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente » :	120,00€
USAV Club de Foot :	650,00€
La Cicadelle :	100,00€
AFN Mervent :	120,00€
Association « Saho Vidua » :	120,00€
L'Espoir Merventais Pétanque :	120,00€
Rando Merventaise :	120,00€
Association « Les Amis de Saint Louis » :	120,00€
Association des Musiciens Amateurs :	120,00€
Association « Les Murailles de Maireventi » :	120,00€
Foussais-Payré Handball Club :	100,00€
Le Rallye Merventais :	120,00€
Association « Margouillat 974 » :	0,00€
Association « Mère et Vent » :	0,00€
Association « Pas de pneus dans mon eau » :	0,00€
Association « Perrure en Fête » :	0,00€
Association « Dansez Maintenant » :	0,00€

2 390,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser 100€ à l'association Pierre Blanche Escalade.



Subvention à l'ADMR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme tous les ans, l'ADMR demande une subvention. Le montant de la subvention demandée pour 2019 s'élève à 2 121 €. Elle était de 1 686 € en 2018. Madame Evelynne TOUTAIN précise que :

- l'ADMR emploie 12 salariés sur le secteur au lieu de 17 l'année passée,
- sur Mervent, il y a environ 30 personnes aidées,
- la commune de Foussais demande un loyer à l'ADMR pour la location du local sur sa commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Foussais n'a pas versé de subvention l'année dernière à l'ADMR.

Il a été décidé d'attendre la réunion du CCAS prévue la semaine prochaine avant de prendre une décision.

15 mars 2019

INTERVENTION DU VICE-PRÉSIDENT DE L'OGEC DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH DE PISSOTTE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. PORCHER Cyril, Vice-Président de l'OGEC de l'école de Pissotte, venu accompagné de Mme GIRAUD-PRESLE Anaïs, domiciliée à Mervent, mère de 2 filles scolarisées dans cette école. M. PORCHER expose sa demande de subventions pour les enfants de Mervent scolarisés à l'école de Pissotte.

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire énumère les différentes associations qui ont déposé une demande de subvention pour 2019, en faisant lecture de 2 nouvelles demandes : l'association Pierre Blanche Escalade, l'école Jules Verne de l'Hermenault (dans laquelle un enfant de Mervent est scolarisé).

A l'unanimité, les élus décident d'allouer les mêmes montants que pour 2018.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise CHARRIER pour établir un nouveau devis en comptant les bordures dont la pose est prévue le long du talus (fournitures, pose et raccordement de buse) : 9 591,25 € HT soit + 1 481,25€ TTC par rapport au devis initial. L'ensemble du conseil municipal accepte ce nouveau devis.

Concernant le mur mitoyen, un trompe-l'œil pourrait être envisagé. L'étude du coût d'un tel projet reste à évaluer.

Bâtiment centre bourg

Monsieur le Maire est satisfait de l'avancée du projet même si certains détails seront à modifier. Monsieur le Maire rappelle le coût estimé des travaux : 705 000 € HT hors frais du maître d'ouvrage, des potentiels travaux de désamiantage, des frais d'honoraires...

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière du SyDEV pourra être perçue pour l'isolation du bâtiment à hauteur de 85 000 ou 90 000€.

Monsieur le Maire a présenté le plan aux professionnels de santé, ainsi qu'à Mme MANCEAU (Boutique « Ça Vaut le Détour ») qui semblaient satisfaits de la disposition des locaux.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres de coordinations SPS (bureau de contrôle). Voici les offres retenues : le cabinet VERITAS pour un montant de 3 210€ et MSB pour un montant de 2 220€.

Monsieur le Maire pense à un dépôt de permis de construire pour le mois d'avril.

Monsieur le Maire présente aux élus un plan de l'aménagement de la voirie en insistant sur la suppression du rond-point à la sortie du parking de la Mairie, car cela diminuait le nombre de stationnements, 4 sont projetés dont 1 pour personne à mobilité réduite le long du futur cabinet médical.

Monsieur le Maire s'interroge sur le devenir de la surface de 55 m² qui reste à ce jour disponible : 3 demandes de projet ont été suggérées dont l'implantation d'une MAM

(Maison des Assistantes Maternelles).

Ce projet séduit les élus mais se pose la question du bâtiment (où l'installer ?) et la recherche de financements.

Bâtiment ERP

Salle Jean-Louis RIPAUD : Monsieur le Maire attend toujours l'intervention de l'entreprise COUDRONNIERE pour le remplacement de l'escalier.

Monsieur le Maire informe les élus que des bandes adhésives de sécurité (pour les mal voyants) ont été posés sur les portes vitrées de l'entrée.

Église : Monsieur le Maire n'a pas de nouvelles concernant le début des travaux d'accessibilité. Il y aura reprise de contact avec la société Boisson-Burban.

CRÉATION D'UN BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour lancer le projet, il faut, au niveau de la comptabilité, créer un budget, mais surtout créer un nom de lotissement.

A l'unanimité, le nom de « Village du Moulin » est voté.

DEVIS

-Monsieur le Maire annonce que la chaudière de la salle Jean-Louis RIPAUD a été changée et présente l'avenant du devis pour le changement de la puce électronique : 4 299,90€ HT.

Tous les élus valident cet avenant.

-Monsieur le Maire fait remarquer que le bois longeant le lotissement des Bouronnieres a été élagué, mais des travaux supplémentaires ont été demandés (nombre d'arbres à couper plus important, nécessité de matériel spécifique pour les gros arbres...) ; engendrant un coût supplémentaire. Le devis de l'entreprise CHARRIER est donc revu à la hausse : 975€ HT (520€ HT initialement prévus). Les élus valident ce nouveau devis.

Monsieur le Maire précise que le bois abattu est à vendre au prix de 13€ le stère.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Commission Voirie

Monsieur le Maire fait le bilan des différents points relevés lors de la réunion de la commission voirie, du 13 mars dernier :

- **Cul de Bray**, une demande de nettoyage du passage à Guet, limitrophe avec Foussais-Payré, avait été demandé par les cavaliers. Pour éviter un empierrement de la rivière, le propriétaire de la parcelle longeant le passage s'est proposé de laisser un accès libre sur sa parcelle pour rejoindre Mervent à Foussais. Monsieur le Maire et les membres de la commission approuvent cette solution moins coûteuse.
 - **La Guilbaudière**, beaucoup de trous ont été recensés
 - **La Logette**, vu l'état déplorable de la route, Monsieur le Maire estime qu'il faudra songer à des travaux à l'avenir.
 - **La Citardière**, il faudrait refaire la chaussée sur 20 mètres environs.
 - **Le Nay aux Gîtes Calineaux**, la route est détériorée par endroits.
 - **La Cornelière**, quelques trous seraient à reboucher.
 - **Saint Thomas**, les membres de la commission proposent de reboucher un fossé sur une quinzaine de mètres pour libérer un espace de stationnement ; tout cela à faible coût.
- Monsieur le Maire attend le chiffrage de tous ces travaux de M. Sabouraud, sachant que toute la subvention voirie a été utilisée l'année dernière.

Réunion de l'Assainissement Collectif

Cette réunion avait pour objet de rappeler la prise de compétence de l'assainissement collectif par la Communauté de Communes. Il a été demandé, au cours de cette réunion, que toutes les communes qui sont excédentaires dans ce domaine ne le soient plus à la prise de compétences. Pendant une dizaine d'années, la Communauté de Communes envisage un lissage tarifaire pour l'assainissement (par exemple, à Fontenay-le-Comte, la facturation n'est basée que sur la consommation, sans part fixe).

Enfin, le budget total de l'assainissement pour toutes les communes de la Communauté de Communes est estimé à 350 000€/an.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un terrain communal de 110 m² environ, situé à La Jamonière, jouxtant la parcelle d'un administré. Ce dernier avait demandé un bornage pour que cette parcelle lui appartienne ; ce qui avait été réalisé sous un mandat d'un autre maire, mais aucun acte notarié n'avait été rédigé. Le prix de vente avait été fixé à 1€ symbolique. Tous les élus acceptent de vendre cette parcelle au propriétaire du terrain d'à côté.

CONVENTION SYDEV

Programme annuel de rénovation d'éclairage public 2019

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire mise à disposition par le SyDEV, pour l'année 2019, est de 1 000€. L'ensemble du conseil municipal accepte cette enveloppe.

Rénovation de l'horloge astronomique au lieu-dit La Chopinière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le changement de l'horloge astronomique est prévu pour un montant de 485€ HT (dont 50% à charge de la commune, soit 243€), l'autre moitié étant financé par le SyDEV.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique que des factures de Cocc'iMarket datant de 2014 n'ont toujours pas été présentées malgré plusieurs relances. Avant de délibérer, M. BELOUIN Jacky est prié de quitter la salle. Les élus acceptent de régler ces factures d'un montant de 592,57€. M. BELOUIN réintègre la salle.



12 avril 2019

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, à savoir : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

MAINTIENT, pour l'année 2019, les taux appliqués en 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 18,85 %.
- foncier bâti : 17,32 %.
- foncier non bâti : 53,93 %.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

► BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « PRINCIPAL » qui s'établit ainsi :

Excédent de fonctionnement
1 404 306,36 €
Déficit d'investissement
244 426,28 €

► BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Excédent de fonctionnement
9 416,45 €
Déficit d'investissement
196 292,43 €

► BUDGET ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement
2 458,39 €
Excédent d'investissement
7 834,32 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil pendant le vote des comptes administratifs 2018, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

► BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 12 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement.

► BUDGET PRIMITIF : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 12 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement.

► BUDGET PRIMITIF : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par : 12 voix « Pour » le budget de fonctionnement et d'investissement.

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Ensemble commercial, centre médical

Monsieur le Maire rapporte les conclusions de sa réunion avec l'architecte Pochon pour peaufiner les derniers détails : notamment attendre les modifications pour la boutique « Ça Vaut le Détour » qui n'affectent en rien la façade.

Monsieur le Maire a évoqué avec l'architecte le projet de la MAM (Maison des Assistants Maternels) évoqué lors du dernier conseil. Selon l'architecte, les 80m² demandés pour la MAM pourraient être réalisés, en modifiant un peu l'aire de stationnement, tout en gardant l'ouverture sur la Mairie.

Monsieur le Maire présente une ébauche du plan. Les élus sont assez partagés sur le projet. Monsieur le Maire conclut en disant qu'il recevra très prochainement les personnes porteuses du projet, et attend le plan plus travaillé de M. Pochon.

Financement du projet du « Lotissement »

Monsieur le Maire rappelle que le SyDEV participera au projet. Monsieur le Maire présente le financement établi par une banque, sans aucune négociation : pour 350 000€ minimum empruntés, les taux d'intérêts seraient de 1.17% sur 15 ans et 1.42% sur 20 ans. Comme tout dépend de la vente des parcelles, Monsieur le Maire estime qu'il faudrait emprunter moins. M. SABOURAUD attend la proposition de 2 autres banques.

Travaux des ERP

École :

Monsieur le Maire a fait le point des différents travaux avec la société BOISSON-BURBAN : il reste une porte à poser dans l'école. Monsieur le Maire fait part de la demande des enseignantes : elles voudraient que la vasque qui sépare les 2 classes, soit retirée. Il a été demandé de signaler les marches et les seuils de l'école ; les agents techniques se chargeront de le faire avec de la peinture.

Salle Jean-Louis RIPAUD :

Monsieur le Maire fait remarquer le changement des portes aux élus et qu'un travail doit être fait sur la terrasse : la relever au même niveau que les seuils de la salle pour un meilleur accès.

ÉTUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS

Voirie

M. SABOURAUD présente le devis de la société MIGNÉ TP Aquitaine pour les 3 secteurs concernés :

Route du 17 Août 1944 au Nay : 20 004.83€ HT

Chemin de la Citardière : 1 448.25€ HT

Chemin de la Guilbaudière : 11 736.25€ HT

Soit un montant du devis de 33 539.33€ HT (40 247.20€ TTC). Le budget prévu étant de 30 000€, les élus proposent une négociation du devis avec la société MIGNÉ TP Aquitaine.

Monsieur le Maire présente le devis d'ENEDIS pour supprimer le compteur du 7 Place du Héraut : 1 669.20 € TTC.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

Les élus proposent de valider le devis rapidement pour éviter un délai d'intervention trop long (comme cela a été le cas pour le parking Rue des Juifs).

M. SABOURAUD présente le devis de la société Mille Feux pour le feu d'artifice du 13 Juillet comprenant le spectacle pyrotechnique et la sonorisation : 10 000.01€ TTC (8 333.34€ HT). M. SABOURAUD précise que la sonorisation sera installée sur le parking du restaurant Le Mangoustan et branchée au restaurant (ce qui évite l'installation d'un groupe électrogène). L'ensemble des élus apprécie et reconnaissent ce geste de la part du propriétaire du restaurant. Resteront à charge de la municipalité les repas des techniciens.

Le devis est validé à 10 voix POUR et une abstention.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Réunion de la Commission Animation

M. BONNEAU présente l'organisation d'une nouvelle fête : Mervent en Musique, portée par l' élu lui-même avec certaines associations et quelques bénévoles. Cette fête aura lieu le 28 Juin. Un appel à bénévoles avait été lancé avec l'impression de 500 tracts ; peu de personnes ont participé à la réunion du 3 avril dernier. Des associations seraient partantes mais peu sont porteuses du projet ; le CPE serait prêt à s'occuper du fond de caisse. Pour le côté alimentation, M. BONNEAU pensait faire appel à un ou 2 Food-trucks pour éviter une autre gestion de caisse. Une prochaine réunion d'organisation de cette fête aura lieu le 24 avril ; Monsieur le Maire et M. BONNEAU insistent sur le fait que cette manifestation est à l'essai et que si c'est une réussite, il faudrait qu'une association porte cette animation, l'année prochaine.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet « surface commerciale et cabinet de soins », il avait été convenu d'intégrer le logement de M. PIZON afin d'exploiter un maximum d'espace. Dans ce cas, la Municipalité se devait de trouver un logement pour M. PIZON. Une maison était en vente Rue de la Vallée qui avait trouvé un acheteur. Etant située en zone U, la commune a le droit de préemption. La maison est à vendre 42 500€ auxquels s'ajoutent les frais d'acte et d'agence. A l'unanimité, les élus décident d'exercer le droit de préemption.

24 mai 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Lotissement « Village du Moulin »

Monsieur le maire a de nouveau contacté M. VERONNEAU pour lui demander une première estimation de la première tranche de travaux. Le retour est toujours en attente, à ce jour. Monsieur le Maire se réjouit des premières demandes informelles de terrain de certains particuliers

Ensemble commercial, centre de soin et office de tourisme

Monsieur le Maire a rencontré M. TANGUY, l'architecte qui lui a présenté le nouveau plan (en incluant le projet de la MAM). Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les personnes porteuses du projet de la MAM qui ont pris connaissance du plan : elles semblaient plutôt ravies. Monsieur le Maire a évoqué la question des charges avec ces personnes : elles ne seraient pas contre de payer un loyer ainsi que les différentes charges.

Monsieur le Maire fait remarquer que la surface utile a augmenté (soit une surface totale de 162,65 m²) et que cela engendre donc une hausse du coût des travaux. En effet, le coût total des travaux était estimé



à 710 000 €. La surface ayant augmenté, la maîtrise d'œuvre augmente également de 17 013€ HT. Tous les élus acceptent de signer ce nouvel avenant.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant à l'assemblée qu'une validation de diagnostic amiante (par le cabinet E-Maiding pour un montant de 1 840€ HT) et d'une étude de sols (par le cabinet IGESOL pour un coût de 3 055€ HT) doit être faite, avant de débiter les travaux.

L'ensemble du conseil valide ces deux études.

Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire fait constater le bon avancement des travaux d'aménagement par l'entreprise Charrier. Tous les élus sont satisfaits du résultat.

Monsieur le Maire pose la question de l'embellissement du mur (crépi ? fresque murale ? ...). Monsieur le Maire attend les propositions des autres élus.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » AU 1ER JANVIER 2020 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, la Communauté de Communes du Pays Fontenay – Vendée a compétence de l'assainissement non collectif. Pour permettre un équilibrage des budgets entre les communes, la Communauté de Communes aimerait prendre la compétence de l'assainissement collectif, en 2020.

A l'unanimité, les élus donnent la compétence « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes du Pays Fontenay – Vendée à compter du 1er Janvier 2020.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2019

Monsieur le Maire avise les élus du montant de cette redevance : 139€ pour 3 479 mètres de canalisations. Tous les élus acceptent cette redevance.

MARCHÉ DE GROUPEMENT DE COMMANDES PRÉVENTION – SÉCURITÉ

Tous les élus sont d'accords pour mettre en place un service mutualisé Prévention – Sécurité afin d'en diminuer les coûts.

JURY D'ASSISES 2020

Par un tirage au sort, les personnes désignées pour être inscrites sur la liste des jurys d'assises sont Mme MINAUD Ysaëlle et M. CHAIGNEAU Yves.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Location de la salle Jean-Louis RIPAUD : Monsieur le Maire fait part de deux demandes de tarif préférentiel pour la location de la salle. La première émane du Club de Hand de Foussais Payré (250€ au lieu de 520€ car des licenciés habitent Mervent). La seconde a été faite par le Club de l'amitié de Foussais Payré (demande de location à 80€ suite à la régularité de la location annuelle).

Les élus acceptent de faire appliquer ces deux tarifs préférentiels.

26 juin 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Ensemble commercial et centre de soin

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec M. POCHON, l'architecte, pour présenter le nouveau plan avec la MAM. Monsieur le Maire fait savoir d'un changement de matière : plutôt que du bois pour couvrir la façade, un composite aux couleurs bois serait plus esthétique et moins contraignant pour l'entretien. L'architecte a proposé une rencontre avec les élus disponibles pour finaliser le projet : choix des matières, emplacements des ouvertures... ce qui permettra de déposer le permis de construire.

Enfin, Monsieur le Maire annonce que le compteur électrique a été fermé.

Maison Rue de la Vallée

Monsieur le Maire annonce que la maison appartient officiellement à la commune : l'acte de vente a été signé chez Maître Rondeau de Benet. M. Goralczyk en profite pour annoncer qu'il a fait visiter la maison à M. Pizon. Monsieur le Maire va prochainement prendre contact avec la psychologue, Mme DEMAIN pour connaître sa date de début d'activité afin de trouver un lieu adapté.

Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire fait remarquer le marquage des places ; l'ensemble des élus est satisfait du résultat. 11 places ont été réalisées. Pour l'embellissement du mur mitoyen au parking, Monsieur le Maire propose de demander des devis à plusieurs maçons. L'assemblée est favorable à cette proposition.

Village du Moulin

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec M. Veronneau et d'autres élus. Lors de cet entretien, il a été question du règlement de construction du lotissement. Au sujet des clôtures de maison en façade de rue, les élus proposent de revoir un point. En effet, après plusieurs remises en question, les élus ont décidé de faire noter que les ces clôtures devront mesurer 1.20 mètres de haut en maçonnerie surmontées éventuellement de 40 cm de végétal ou de grillage. Ne voyant pas d'autres modifications à apporter, l'ensemble du conseil approuve le règlement.

SARL Kristensen

Monsieur le Maire fait savoir qu'un rendez-vous avait été demandé par M. NOUAILLE-DEGORCE pour exposer un nouveau projet. Accompagné d'une architecte, il a présenté le projet d'un village vacances pour une population étrangère, avec des résidences secondaires et/ou fixes, des locations avec au centre un hôtel avec une piscine, un restaurant. Pour M. Nouaille-Degorce et l'architecte, un potentiel réel existe à Mervent.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

Cimetière

Tarifs des concessions cimetière

Concession trentenaire	50€ le m ²
Concession cinquanteenaire	80€ le m ²

Pensez à renouveler vos concessions qui arrivent à échéance prochainement.

Tarifs des concessions columbarium

► Caverne	
30 ans	300€
50 ans	400€
► Case dans le columbarium	
15 ans	500€
30 ans	800€
50 ans	1000€
► Jardin du souvenir	100€

Chaque case et caverne peuvent contenir 4 urnes et correspond à une concession.

DEVIS

M. SABOURAUD annonce que le devis voirie de MIGNÉ TP est revu à la baisse : 33 000€ HT (au lieu de 33 539€ HT). L'ensemble du conseil valide le devis. M. SABOURAUD précise que les travaux débiteront fin Août – début Septembre.

RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE L'EPCI A FISCALITÉ PROPRE L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX – RÉPARTITION DES SIÈGES

Depuis le regroupement de certaines communes, et à partir de 2020, le nombre de sièges au conseil communautaire va réduire : 42 sièges au lieu de 47 (dont 17 pour Fontenay-le-Comte, 2 pour Doix-lès-Fontaines et 2 pour les Velluire-en-Vendée, les autres représentants des communes occupant un siège). Les communes qui se sont regroupées ne sont pas forcément d'accord sur cette nouvelle répartition car avant leur fusion, elles avaient 2 sièges. Tous les élus acceptent cette nouvelle répartition des sièges.

PERSONNEL COMMUNAL

M. GORALCZYK, chargé aux affaires scolaires, propose de renouveler le contrat de Mme Betty MARTEAU, du 29 Août 2019 au 31 Janvier 2020 (correspondant à la date de fin du détachement de Mme ANNÉREAU Brigitte). Les enseignantes et les élus étant satisfaits du travail fourni par Mme MARTEAU, le conseil valide la prolongation de son contrat.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école

M. GORALCZYK rapporte les principaux points du conseil d'école qui s'est tenu le 18 juin dernier : en cette fin d'année, l'école compte 70 élèves, il en est prévu 67 à la rentrée prochaine.

Pour éviter des classes chargées, la répartition se ferait, avec l'accord de Mme l'Inspectrice, comme suit : 21 élèves en maternelle, 25 en CP et CE2, et 21 en CE1 – CM.

Les enseignantes demandent un changement des horaires d'état des lieux de la salle Jean-Louis RIPAUD afin de libérer Mme MARTEAU de 14h à 15h, qui s'occuperait d'un groupe de classe (sous supervision d'une enseignante). Les élus préfèrent garder l'organisation actuelle sachant que des engagements ont été pris auprès des prestataires des salles.

M. GORALCZYK rapporte une autre demande des enseignantes : elles aimeraient que le parquet des classes soit vitrifié pour pouvoir le serpillier. Les élus acceptent cette requête et programme une vitrification prochaine.

Enfin, M. GORALCZYK annonce que l'école a été choisie par le département pour bénéficier d'une prime de 1 500€ pour l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école. Il a été demandé si l'aide aux devoirs va être renouvelée pour l'année 2019 – 2020. Mme TOUTAIN répond à la positive et en profite pour remercier les bénévoles qui sont toujours présentes pour aider les élèves.

Vente du baby-foot

Monsieur le Maire fait part du souhait d'achat du baby-foot stocké dans les ateliers municipaux, par l'association ADAPEI ARIA.

Après en avoir délibéré, les élus votent la vente du baby-foot pour un montant de 200€.

Bulletin historique

Monsieur le Maire annonce qu'à la demande de Mme VINCENT, tous les bulletins historiques ont été retirés du site de la commune.



26 juillet 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Lotissement « Village du Moulin »

Monsieur VERONNEAU, Géomètre et Maître d'Œuvre, va finaliser le règlement du lotissement en tenant compte des modifications demandées par rapport aux clôtures, à savoir : en façade sur rue et jusqu'au droit de la façade de construction, la clôture pourra être constituée :

- soit d'une haie vive (hauteur de 1,60 m).
- soit d'un mur (hauteur de 1,60 m).
- soit d'un mur bahut de 80 cm de hauteur maximale, surmonté ou non de lisses, grillage ou claustra, doublé ou non d'une haie, l'ensemble ne devra pas dépasser 1,60m maximum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement prévoit la possibilité d'acquérir 2 lots pour une construction.

Aménagement d'un cabinet médical, construction d'un commerce et d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM)

Le permis de construire a été déposé le 19 juillet 2019.

Compteur électrique situé 7, place du Hérault : la suppression du branchement est prévue le 5 septembre 2019.

Diagnostic amiante : il a été réalisé sur les bâtiments situés 2, rue de la Chapelle et 7, place du Hérault. 28 prélèvements ont été effectués, 1 seul est positif : présence d'amiante au niveau du joint du brûleur de la chaudière (7, place du Hérault).

Monsieur Stéphane BONNEAU a soumis l'idée de déplacer le four à pain à proximité de la grange dans le parc de la mairie ; à suivre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le kinésithérapeute actuellement en place cessera son activité pour cause de départ à la retraite le 30 septembre 2019 et libèrera les locaux à cette même date.

Monsieur le Maire propose de faire paraître une annonce pour la recherche d'un kinésithérapeute.

La psychologue souhaite commencer son activité en septembre. Monsieur le Maire va de nouveau la rencontrer.

Parking rue des Juifs

Monsieur Stéphane BONNEAU a rencontré un graphiste pour la réalisation d'un graffiti sur le mur ; en attente des esquisses. Le coût sera d'environ 1 000,00 €.

Il reste à aménager le talus du parking ; à prévoir en septembre.

Gloriette de la résidence du Levant

Il reste à terminer la gloriette et l'aménagement intérieur : table...

Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable : rue des Juifs et les Loges

La réception des travaux a eu lieu et des malfaçons ont été constatées. L'entreprise va reprendre les traversées. Monsieur le Maire va recontacter le chef d'équipe pour lui proposer de refaire la route de la rue des Juifs qui est dégradée et de partager le coût.

ANTENNE-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Antenne opérateur Orange

Suite à la réunion d'information sur l'implantation d'une antenne-relais entre la Pointe et le village du Nay pour l'opérateur Orange, 14 personnes ont manifesté leur opposition à ce projet en déposant une pétition en mairie.

TDF va étudier la possibilité d'implanter l'antenne sur le secteur « des Acacias ».

Antenne opérateur Free - Le Chêne Tord

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'échange de terrains entre l'ONF et la commune a été validé par le Ministère de l'Agriculture. Le dossier a été remis au notaire pour la rédaction de l'acte.

Opérateur Bouygues Télécom

Monsieur le Maire fait part au Conseil

Municipal que l'opérateur Bouygues Télécom a été retenu pour la commune de Mervent ; affaire à suivre.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DE LA REGION AUX AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG DE VENDEE (TRANSPORT SCOLAIRE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code des Transports et le Code de l'Education attribuent aux Régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des ressorts territoriaux des agglomérations.

Le Code de l'Education dispose notamment que le Conseil Régional peut confier, par convention, « tout ou partie des transports scolaires » à des communes, groupements de communes ou syndicats mixtes, établissements d'enseignements, associations de parents d'élèves et associations.

La Région des Pays de la Loire a conclu avec les organisateurs secondaires des conventions de délégations de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transport scolaire, et ce à compter de la rentrée scolaire 2017-2018. Au vu du règlement régional définissant l'organisation du transport scolaire appliqué à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, il y a lieu de modifier la délégation de compétences des organisateurs secondaires. Un avenant doit être établi entre la Région et les organisateurs secondaires. Cet avenant introduit des dispositions transitoires pour l'année scolaire 2019-2020 avant l'établissement d'une nouvelle convention, à partir de septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention de délégations de compétences de la Région aux Autorités Organisatrices de second rang de Vendée et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

Transport scolaire

A la rentrée 2019, la Région prendra la compétence des transports scolaires. Le coût pour les familles sera de 11€ par mois et par enfant et la gratuité sera maintenue pour le 3ème enfant transporté.

Restaurant scolaire

3.15€	Prix du repas (élève déjeunant régulièrement)
4.20€	Prix du repas occasionnel
4.20€	Prix du repas pour les enseignants, les intervenants et le personnel communal

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise assure, en tant qu'organisateur secondaire, la gestion du service des transports scolaires des élèves de la commune de Mervent vers les établissements d'enseignement secondaire de Saint-Hilaire-des-Loges.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise n'aura plus la gestion des inscriptions au transport scolaire des collégiens du territoire, ni la facturation, à compter de l'année scolaire 2019-2020. De ce fait, aucune participation financière ne sera demandée par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à la commune de Mervent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour l'année scolaire 2019-2020 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Considérant que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée souhaite poursuivre et développer une politique de l'habitat ambitieuse et innovante suivant 5 grandes orientations stratégiques :

- assainir et rééquilibrer les marchés locaux de l'habitat : accompagner le parcours résidentiel des ménages afin de maintenir des conditions favorables d'attractivité et de garantir un développement partagé du territoire pour assurer les équilibres démographiques ;
- promouvoir un habitat plus « vertueux » et respectueux de la qualité du cadre de vie en mettant en œuvre une politique

communautaire limitant la consommation foncière et accompagnant la qualité urbaine ;

- optimiser les capacités du parc ancien pour valoriser le tissu existant, poursuivre et amplifier la revalorisation du parc ;
- développer un habitat solidaire pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques ;
- renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat par un pilotage et une communication ad hoc ;

Considérant que ces orientations se déclinent en un programme de 15 fiches-actions et de 42 modalités d'actions ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DU 8 JUILLET 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDEE

La CLECT a pour mission :

> d'une part, de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.

> d'autre part, de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter :

- soit d'une extension des compétences de l'EPCI,
- soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. L'objectif, conformément aux principes fondamentaux de la fiscalité



professionnelle unique, est la parfaite neutralité budgétaire.

C'est ainsi que la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée s'est réunie le 8 juillet dernier pour fixer le montant des attributions de compensation 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci (AC de 107 179 € pour la commune de MERVENT) et charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Courrier de la Communauté de Communes : B.A.L.85

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée sur la mise en place d'un outil communal pour la gestion de l'adresse : la Base Adresse Locale Vendéenne (B.A.L.85). Cet outil permettra de mettre à jour et de consulter au quotidien une base adresse Locale, de diffuser automatiquement les données produites localement, de visualiser des alertes provenant de services internes ou d'organismes extérieurs et de connaître les organismes qui ont pris en compte les nouvelles adresses. Chaque commune doit désigner un référent. Le référent sera en charge de la gestion de sa base communale adresse. Mesdames MITARD Virginie et BEGUE Adélaïde seront les référentes.

Fête de la musique du 28 juin 2019

Le point a été fait sur le déroulement de la fête de la musique : bonne ambiance, très satisfaisant. Le Food truck a servi 144 repas.

Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2019

L'organisation et le déroulement se sont bien passés ; beau feu d'artifice. Les recettes s'élèvent à 2 029,19 €.

20 septembre 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Ensemble commercial, centre de soins

Monsieur le Maire annonce qu'une fouille préventive doit être faite après démolition, ce qui entraîne une nouvelle organisation des travaux de la part de l'architecte ; ce dernier recommande de lancer un appel d'offres pour le lot démolition / désamiantage en priorité. S'ensuivra l'étude sismique obligatoire. Monsieur le Maire fait part de la réalisation de l'étude de sol, durant l'été.

Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait constater la fin des travaux prévus.

Il fait savoir qu'il va rencontrer l'entreprise qui a réalisé la Rue des Juifs et Les Loges : il attend le devis partagé pour la réfection totale de la chaussée. Monsieur le Maire regrette la proposition d'un monocouche plutôt qu'un enrobé bicouche.

Aménagement Résidence du Levant

Monsieur le Maire fait remarquer la fixation de la table et des bancs et présente les différents projets pour l'habillage autour de la gloriette ; le devis Maximétal s'élève à 1 476 € (pour 6 garde-corps). Les élus proposent un autre devis de Maximétal avec des garde-corps munis de tôles lasérisées.

ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire revient sur le dossier reçu par AMARIS (mandaté par Bouygues) en expliquant que cette société est missionnée pour installer une antenne afin que les 4 opérateurs téléphoniques puissent s'y installer (sous forme de mutualisation d'antenne) et ainsi couvrir les zones blanches de Mervent. Monsieur le Maire précise que ce serait un seul mât avec plusieurs opérateurs. Si les opérateurs refusent leur implantation, ils risquent une amende.

DEVIS

Parking Rue des Juifs

Monsieur le Maire présente les devis pour le crépissage du mur :

- Maçonnerie Royer de Foussais-Payré : 10 232,82€ TTC pour 45m² de mur
- Baptiste Construction de St Hilaire des Loges : 6 270,68€ TTC
- Metay Phelippeau de Vouvant : 4 100,40€ TTC

A l'unanimité, les élus valident le devis de la Société Metay Phelippeau.

Monsieur le Maire présente l'esquisse de la fresque reçue pour le mur ; les élus préfèrent attendre une prochaine proposition avant de se prononcer. Devant le montant du devis (1 643€), l'ensemble des élus remettent en question la nécessité de peindre le mur : ils proposent d'attendre le résultat final avec le crépi.

Ordinateurs secrétariat

M. GORALCZYK présente plusieurs devis pour le changement des deux postes informatiques du secrétariat :

- SRG Informatique : 6 242,83 € TTC
- Rex Rotary : 4 800€ TTC (mais pas de sauvegarde comprise)
- SORAM : 4 564€ TTC (mais pas d'anti-virus inclus)
- SIBAP : 4 353,84€ TTC
- Central Com : 3 605,38€ TTC (avec une maintenance de 600€ HT/ an)
- Solutions.com : 3 588€ TTC (avec une maintenance de 360€ / an).

Les élus demandent un nouveau contact avec Solutions.com pour approfondir des détails techniques.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Calendrier des manifestations

M. SABOURAUD fait savoir que pour l'année 2020, il n'y a pas de changements ni nouveautés dans les manifestations futures, mais souligne le risque de perdre le repas dansant du CPE : pour les membres, trop d'énergie et de temps sont dépensés pour un bénéfice de 20€ -en ôtant les bénéfices

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

Accueil Périscolaire

Prix de l'heure	Nombre d'heures de garde Par mois et par famille
0.70€	½ heure
1.35€	de 1 à 10 heures
1.15€	de 10,5 à 20 heures
1.05€	de 20,5 à 30 heures
0.85€	de 30,5 à 40 heures
0.75€	au-delà de 40 heures

de la tombola- (et une mobilisation des parents très faible). Le CPE préfère se consacrer sur autre chose pour les enfants : une nouveauté est probablement à prévoir pour la fête de l'école...

Conseil d'école

M. GORALCZYK fait le bilan de la rentrée : 68 élèves répartis en 3 classes et annonce l'arrivée de Mme MASSÉ en remplacement de Mme BIROT. La rentrée semble s'être bien passée. Les travaux demandés ont été réalisés avant la rentrée : les parquets ont été vitrifiés et des tampons ont été collés sous les pieds des chaises pour ne pas le rayer (en attendant un nombre suffisant de balles de tennis). Enfin, la société Solutions.com est intervenue pour mettre à jour les ordinateurs de l'école.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire informe que la convention valable pour 3 ans est renouvelable tous les ans ; 1/3 des bornes est vérifié chaque année. La convention stipule que le montant s'élève à 60€ HT par an et par poteaux incendie ; Sur la commune, on dénombre 23 poteaux. Enfin, Monsieur le Maire explique que les travaux seront effectués par la Saur.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'orchestre philharmonique de Saint Michel le Cloucq pour leur intervention à la cérémonie commémorative à la Stèle des Martyrs le 18 Août dernier.

Le conseil municipal accepte le versement de la subvention de 50€.

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que lors de la location de la salle Jean-Louis RIPAUD, le 8 Août dernier, la prestation nettoyage avait été demandée. Après en avoir délibéré, le

conseil municipal décide de fixer le prix du forfait nettoyage à 70€.

Psychologue

Monsieur le Maire revient sur sa dernière rencontre avec Mme DEMAÏN, qui a visité son futur local provisoire (le cabinet du kinésithérapeute). Il lui a demandé un loyer de 150€ (charges comprises) pour ce local. Monsieur le Maire souligne qu'il faudra prévoir une isolation phonique sur la porte entre les 2 pièces. Le cabinet de Mme DEMAÏN ouvrira le 7 octobre.

Kinésithérapeute

A l'annonce de son départ en retraite, Monsieur le Maire fait savoir qu'une annonce a été postée sur internet pour trouver un preneur.

Benne à cartons

Monsieur le Maire rappelle le souci de remplissage de la benne à cartons. M. BELOUIN informe l'assemblée qu'il possède une presse. En plus d'un abri, il faut prévoir une plateforme en béton pour le stockage des balles (environ 50 m²), et un branchement électrique. Les élus se posent la question du maintien de la mise à disposition de la benne.

Camping-Cars

Monsieur le Maire fait remarquer que les recettes issues des redevances sont en baisse : 1 265€.

25 octobre 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Ensemble commercial, centre de soin

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic archéologique est à faire demandant, en amont, la démolition d'un bâtiment. Si les fouilles s'avèrent positives, les frais annexes seront à la charge du lotisseur c'est-à-dire la commune.

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offres pour le lot démolition va rapidement être lancé, incluant la



découverte du futur cabinet médical. Pour débiter les travaux dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire estime que les réponses des entreprises peuvent être retournées en 3 semaines.

Lotissement « le Village »

Monsieur le Maire fait part de l'avenant pour le ramassage des ordures ménagères : au lieu de procéder à un ramassage individuel, un regroupement des bacs en 4 points a été demandé par le Sycodem. De plus, Monsieur le Maire annonce qu'une bouche incendie doit être installée au niveau de l'espace vert, selon les normes de sécurité.

Parking Rue des Juifs

Suite à la validation du devis du crépissage du mur lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire annonce un début des travaux avant le 11 novembre. Tous les élus sont satisfaits des aménagements en pierres sèches du parking.

ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire fait lecture du mail de la société AMARIS IDF du 14 octobre dernier, informant de leur désaccord sur l'implantation d'une antenne-relais, car la couverture du réseau serait insuffisante. Depuis le mail, Monsieur le Maire a été contacté par la société AMARIS IDF pour étudier un nouvel emplacement directement sur le terrain (probablement au niveau du chemin des Combes Noires). Monsieur le Maire reste ouvert à toute proposition mais tient fermement à prévenir les habitants environnants.

AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL, CONSTRUCTION D'UN COMMERCE ET D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) :

Demande de subvention au titre du « pacte régional pour la ruralité – fonds régional de développement des communes »

Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Vendée dans le cadre du contrat Vendée territoires

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal vote les demandes de subvention.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY – VENDÉE ET APPROBATION DES STATUS MODIFIÉS

Monsieur le Maire regrette que la modernisation ou le projet d'évolution de la station ne soit pas budgétisée. Après en avoir délibéré, les élus votent le transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes et l'approbation des statuts modifiés.

TARIFICATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire rapporte que la Communauté de Communes demande à ne pas modifier les tarifs de l'assainissement avant la prise de compétence au 1er Janvier 2020 ; soit 10€ HT (part fixe) et 0,50€ HT (part variable).

Tous les élus valident le maintien des tarifs de redevance assainissement pour 2020.

AVENANT AU CONTRAT VENDÉE TERRITOIRES DU PAYS DE FONTENAY -VENDÉE

Monsieur le Maire indique que, malgré une hausse des coûts des travaux du bâtiment du centre bourg, la subvention restera la même. A l'unanimité, les élus acceptent la subvention au titre du contrat Vendée territoire.

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPOS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY – VENDÉE

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et informe l'assemblée qu'il est à disposition des élus. L'ensemble du conseil approuve le rapport.

RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉTUDES DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DU 7 OCTOBRE 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY – VENDÉE

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du montant de l'attribution de compensation. Pour Mervent, le montant s'élève à 116 125€ auxquels il faut déduire 11 662€ (de revalorisation du CLECT de Juillet c'est-à-dire la valeur des services de la Communauté de Communes rendus à la commune) et 4 315,73€ (de frais d'ADS – service urbanisme) ; ce qui fait un montant total de l'attribution de compensation de 100 147,27€.

Tous les élus acceptent cette attribution.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY – VENDÉE

Ce rapport retrace l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Après en avoir pris connaissance, les élus approuvent le rapport d'activités.

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX : CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 – 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'entretien des coteaux du Département, en expliquant que 70% du montant de la facture des travaux sont pris en charge par le Département, le reste est à la charge de la commune (30%). Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur le renouvellement de la convention pour 2020 – 2022.

Municipalité

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

L'ensemble du conseil municipal décide de renouveler la convention pour l'entretien des espaces verts.

TAXE D'AMÉNAGEMENT 2020

Monsieur le Maire informe que le taux actuel est de 3%.

Après en avoir délibéré, les élus votent le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 3%.

ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire fait part de créances éteintes d'un montant de 2 675€ qui correspondent à des loyers de maison ; et de l'admission en non-valeur pour un montant de 242,73€ (correspondant à des factures d'accueil périscolaires et d'une location de la salle Jean-Louis Ripaud non encore réglées). Monsieur le Maire précise que l'admission en non-valeur n'empêche pas le recouvrement de ces dettes en cas de « meilleure fortune du débiteur ».

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (P.D.I.P.R) D'UN ITINÉRAIRE DE GRANDE RANDONNÉE (GR)

Monsieur le Maire explique qu'une autorisation de passage de randonnée sur la commune de Mervent a été déposée. Il s'agit d'une convention à passer avec la Fédération des Randonneurs. A l'unanimité, les élus décident d'adhérer à cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DE PARENTS D'ÉLÈVES

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention de la part du CPE pour participer à l'achat de 2 tricycles (valeur unitaire : 129,57€) et d'une trottinette (d'une valeur de 136€).

Tous les élus acceptent le versement d'une subvention de 150€.

22 novembre 2019

SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Bâtiments destinés à recevoir des services de soins et de commerce

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres pour la démolition s'arrête le 28 Novembre. 17 entreprises ont consulté le dossier en ligne. Monsieur le Maire va prochainement réunir la Commission Bâtiments et l'architecte pour organiser l'ouverture des plis, dès le début décembre.

Monsieur le Maire annonce que les fouilles auront lieu après la démolition du bâtiment. Enfin, Monsieur le Maire informe les élus que le permis de construire pour l'aménagement des bâtiments a été accordé.

Lotissement du Village

Monsieur le Maire signale que la réponse du permis de lotir devrait être connue début décembre. Monsieur le Maire fait part aux membres de la Commission Environnement qu'il va falloir rajouter des plantations.

COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS RÉUNIONS

Conseil d'école

M. GORALCZYK fait le bilan du conseil d'école. Il a été noté, lors des élections des représentants des parents d'élèves, un taux de participation de 50,94%. Ainsi ont été élues Mmes Vasseaud, Bonnet, Bobineau et Paboeuf. Pour cette année 2019-2020, le nombre d'enseignantes reste le même. Ces dernières sont satisfaites du nouvel équipement informatique installé ; il a été souligné la demande de changement des ordinateurs portables M. GORALCZYK fait part des effectifs : 70 élèves (répartis comme suit : 21 en maternelle, 25 en CP – CE2 et 24 en CM). 6 élèves sont pris en charge par le RASED. Cette année, les enseignantes ont expérimenté des cours en décloisonnement pour les mathématiques, l'histoire-géographie et les sciences.



Tarifs 2020

de location des salles communales

SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	80 €	140 €
- le lendemain	40 €	70 €
- caution	100 €	100€
Les associations		
- la journée	gratuit	140 €
- le lendemain	gratuit	70 €
Vin d'honneur - particuliers et associations	gratuit	60 €

M. GORALCZYK, après avoir énuméré les projets d'école, évoque la sortie scolaire pour les CE2 - CM. Le thème serait les Châteaux de la Loire sur 3 jours.

M. GORALCZYK termine par les remarques et suggestions des parents dont 2 principaux : le comportement de certains enfants devient un vrai problème et la gestion du bruit à la cantine. Il est prévu une rencontre entre les représentants des parents d'élèves, la directrice, les employés communaux et les élus afin de réfléchir à une solution.

Réunion avec le service Tourisme de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire s'est entretenu avec M. TAPON et Mme MENANTEAU pour donner suite au(x) projet(s) de valorisation du massif forestier de Mervent. Les points principaux retenus sont la baignade et le cheminement autour du lac. Monsieur le Maire fait part d'un point qui pourrait être réalisable et réalisé : un cheminement qui partirait des remparts. Cela engendrerait une sécurisation importante du chemin et des travaux de renforcements des remparts. La question de la baignade soulève le problème du niveau d'eau irrégulier de la retenue. Selon les services du tourisme, la carrière pourrait être retenue pour une base de loisirs avec un espace pour la plongée. Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes va prendre contact avec Vendée Eau pour exposer le projet. Enfin, la Communauté de Communes va prévoir un travail de communication autour du lac qui est peu mentionné sur les tracts, les panneaux ; à Mervent, on évoque plus la forêt alors que le lac a un vrai potentiel.

SALLE JEAN-LOUIS RIPAUD

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Les particuliers		
- la journée	450 €	620 €
- le lendemain	120 €	120 €
- caution	200 €	200 €
Les associations (une gratuité dans l'année pour les associations de la commune)		
- la journée	250 €	520 €
- caution	200 €	200 €
Bal rétro ou disco	250 €	430 €
Les professionnels (traiteurs, restaurateurs)		620 €
Les autocaristes (hors week-end)		320 €



Salle de la Mairie



Salle Jean-Louis Ripaud

DÉCISION DU CONSEIL

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE :

- Clôture du budget annexe assainissement

Monsieur le Maire informe que la clôture du budget sera effective au 1er Janvier 2020.

L'ensemble du conseil approuve la clôture du budget annexe assainissement.

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (pfac)

Monsieur le Maire informe que la taxe de raccordement est à 900€ pour Mervent. La Communauté de Communes demande de ne pas changer les tarifs pendant 2 ans, et fixera son prix par la suite.

Tous les élus adoptent cette proposition.

CONVENTION DE GESTION DES PAPIERS DANS LES ESPACES DE TRAVAIL 2016 – 2020 : AVENANT

Monsieur le Maire signale qu'un avenant est apporté sur la convention de gestion des papiers, au niveau du règlement : une facture à l'année sera établie au lieu d'une facture par semestre. Monsieur le Maire rappelle les tarifs : 0,84€ par cassettes avec 12 passages.

Tous les élus valident la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

TARIFS COMMUNAUX

Location de salles

L'ensemble du conseil municipal décide ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes de la Mairie. Les tarifs de location de la salle Jean-Louis RIPAUD n'ont pas été modifiés depuis le 1er janvier 2017. Il est fait remarquer que la vaisselle, la sonorisation (nouvellement changée), le chauffage et l'électricité ne sont pas facturés en supplément. Monsieur le Maire décide de réunir les membres de la Commission Bâtiment et/ou Animation afin de réfléchir sur une nouvelle grille tarifaire.

Services périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du repas à la cantine a été modifié à la rentrée de septembre 2017, celui des services de la garderie n'a pas subi d'augmentation depuis 2016. L'ensemble du conseil décide de ne pas modifier les prix du périscolaire.

Cimetière

Monsieur le Maire informe que les prix des concessions avaient été revus au 1er Janvier 2018. Le conseil décide de conserver les tarifs (concessions, case du columbarium, jardin du souvenir).

DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Convention Groupama

Monsieur le Maire rapporte une demande du personnel communal qui aimerait bénéficier d'une couverture d'assurance lors de ses déplacements professionnels (missions, diverses réunions...) quand il utilise son propre véhicule. Un devis a été établi par Groupama : 210,32€ TTC de cotisation par an (167,22€ HT) pour l'ensemble du personnel et des élus.

Tous les élus acceptent d'adhérer à cette assurance à compter du 1er Janvier 2020.

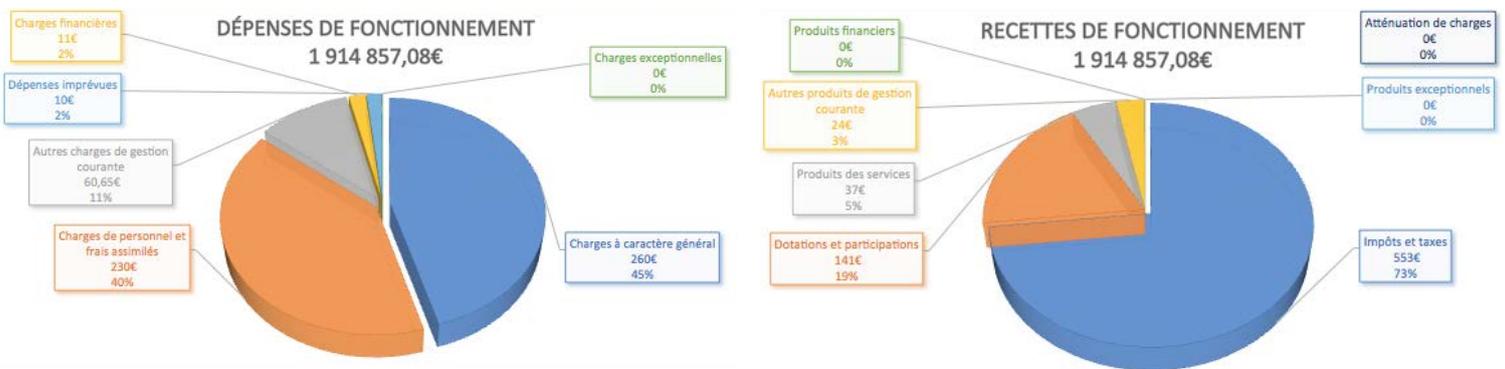
Antennes

Monsieur le Maire devrait rencontrer un commercial pour le projet d'antenne au niveau des Bourronnières. Une relance doit prochainement se faire.

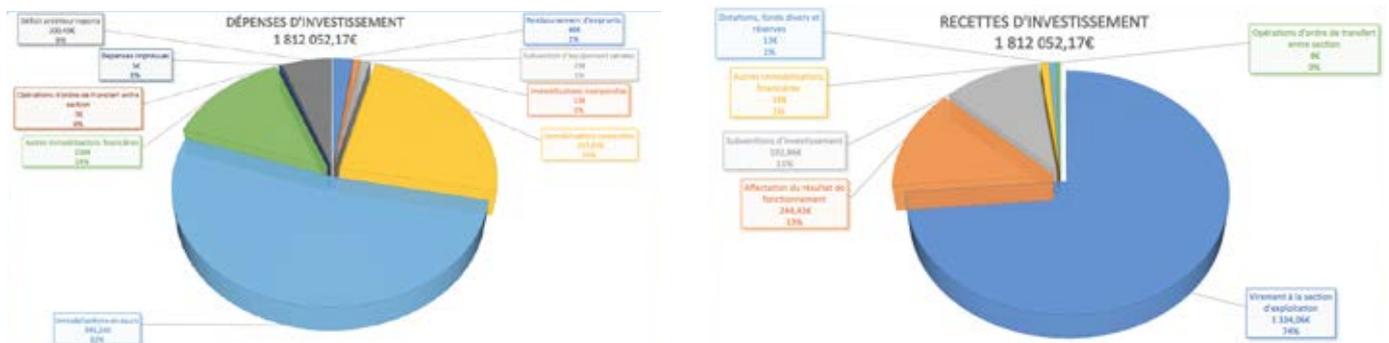
Monsieur le Maire fait part du premier paiement du loyer de la parcelle où est implantée l'antenne TDF. Il s'avère que certaines conditions n'ont pas été respectées de la part de la société (un loyer de 200€ devait être versé au lieu de 2 000€ prévus). Après avoir contacté la société, une régularisation va être faite.



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Les principaux projets de l'année 2019 étaient les suivants :

Aménagement de bâtiments destinés à recevoir des services de santé et des commerces :

Bâtiment cabinet médical : 444 000€

Travaux de mise en accessibilité des ERP : 60 000€

Acquisition bien immobilier : 45 500€ Voirie : 40 000€

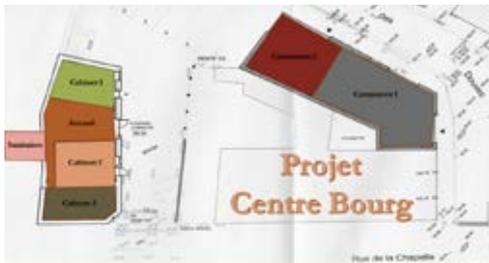
...

Voirie

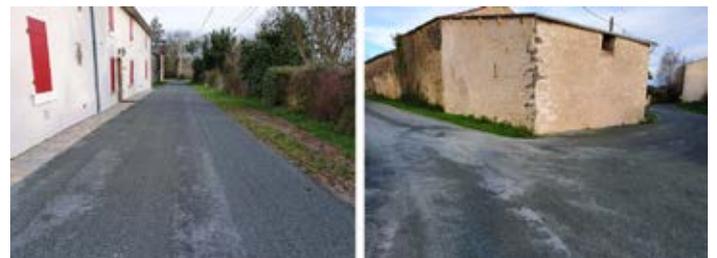
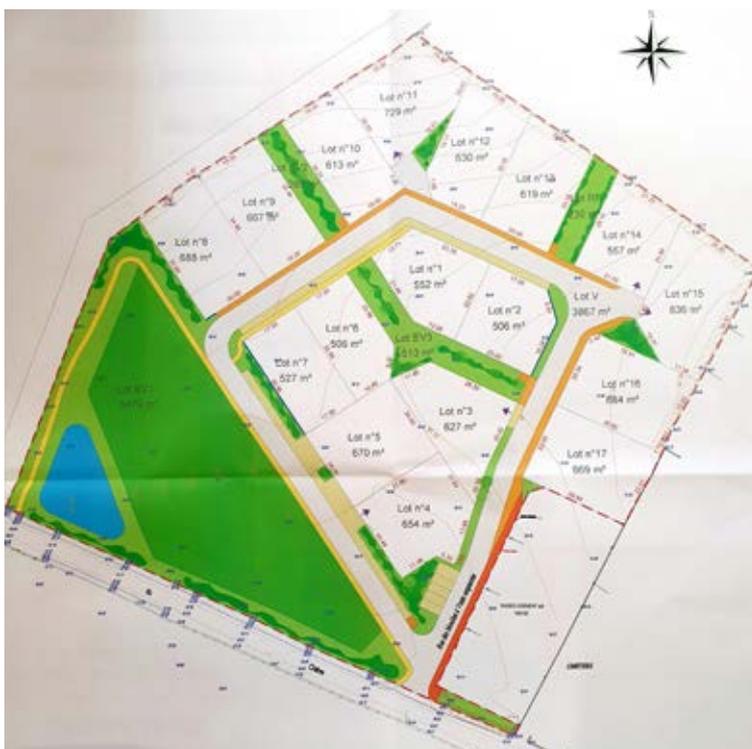
COMMISSION VOIRIE

La commission « Voirie et Bâtiment » est chargée de prévoir, et de suivre les travaux d'entretien ou de construction des bâtiments communaux ou de la voirie communale.

Cette année, la partie bâtiment a surtout été consacrée à l'étude du nouveau projet du Centre Bourg qui après l'élaboration des plans en lien avec l'architecte, est maintenant dans la phase « Permis de Construire ». Avant la construction, un permis de démolir a été déposé, un appel d'offres a été lancé, et trois entreprises plutôt locales ont répondu. Après ouverture des plis, c'est l'entreprise SARL Charrier S qui a été retenue pour la réalisation des travaux. Ce projet étant soumis aussi aux fouilles préventives Archéologiques, celles-ci seront effectuées début 2020 et détermineront ensuite le planning des travaux de la construction des nouveaux bâtiments communaux qui accueilleront des commerces et des services.



La partie « Voirie » de la commission communale a encore travaillé cette année pour le confort des citoyens, notamment pour l'entretien des routes. L'entreprise Migné TP a réalisé plus de deux kilomètres de bicouche neuf. Pour 2019, les principaux chantiers ont été réalisés au NAY avec la route du 17 Aout 1944, la réfection totale de la rue traversant le village de La Guilbaudière et des reprises ponctuelles du chemin derrière La Citardière. Cela peut paraître peu, mais c'est l'un des plus importants budgets récurrents de la commune, avec cette année plus de 40 000 € TTC de travaux. A savoir que depuis 10 ans, c'est presque 25 kms de voirie refaite, sans compter le parking de la Salle Jean Louis Ripaud et cette année celui de l'entrée de la rue des Juifs. A noter aussi, que la commission Voirie est attentive aux dégradations ponctuelles, elles sont gérées en régie par nos employés communaux, qui chaque année font un travail de qualité dans l'entretien des buses, des regards, etc...



De plus, cette année 2019 a été aussi l'occasion pour la Municipalité de finaliser un projet attendu, le nouveau lotissement, qui se nommera « Le Village du Moulin ». Situé après le cimetière sur la route du Chêne Tord, la commission a travaillé avec un architecte à la conception d'un village à l'image de la commune, c'est-à-dire orienté vers les espaces verts. Le permis d'aménager a été déposé par le géomètre Mr Verronneau de Fontenay le comte, et a été validé à la mi-décembre. De fait, les travaux commenceront également début 2020, ce qui va engendrer dans l'année la mise en vente des premières parcelles, et donc la construction des premières maisons pour 2021. Vous pouvez d'ores et déjà visualiser sur le plan les futurs lots disponibles et vous renseigner en Mairie, mais attention, les tarifs ne sont pas encore établis de manière définitive car il manque encore des données chiffrées de certains travaux.

Environnement

COMMISSION ENVIRONNEMENT



Emplacement du parking avant travaux



Emplacement du parking après travaux

L'année 2019 se termine. La commission environnement s'est encore fortement investie cette année pour continuer à embellir notre village et ainsi favoriser la fréquentation de nos touristes.

Pour rappel aux différents bulletins, un certain nombre d'aménagements ont été réalisés comme le belvédère sur le parc du château et l'espace détente au niveau de la résidence du Levant.

Sous la gloriette en fer on été installé une table et des bancs permettant des moments de convivialité entre les différents riverains.

L'accès au belvédère a généré bien de la satisfaction pour les touristes permettant un moment de détente mais également des prises de photos.

L'aménagement du parking Rue des Juifs s'est finalisé en cette fin de période d'automne. Les agents techniques ont œuvré dans le jointoiement des murets sur les deux extrémités du parking. Le talus de terre a été revêtu d'une toile. Des murets en pierres sèches ainsi que des claustras fer ont été réalisés pour favoriser

une cohérence avec les précédents aménagements réalisés dans le centre bourg. Des plantations d'arbres et arbustes ont été réalisées en alternant couleurs, feuillages et odorat.

Depuis plusieurs années, la commission choisit le fleurissement de printemps par une entreprise spécialisée dans la confection de tapis de fleurs. La mise en place est rapide et l'esthétique est immédiat.

En cette fin d'année, vous pourrez apprécier les nouvelles décorations de Noël avec la mise en place de sapins et aménagements à l'entrée de la mairie.

La commission tient à remercier et féliciter les agents pour leurs implications et l'intérêt qu'ils apportent dans les différentes réalisations.

Un merci également pour les membres du CCAS ainsi que les participants de l'atelier manuel pour la confection des décorations de Noël.

Environnement

POLLENIZ



POLLENIZ, LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX, LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux. Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire. Marc

PONDAVEN a initié le projet stratégique en 2015 et la fusion a été effective en janvier 2019. Il assume les fonctions de Directeur Général depuis 3 ans. Le bureau de POLLENIZ est présidé par Serge GELOT et ses membres sont : Roland FOUCAULT, Alain COLAS, Catherine GIRAULT, Alain PELLOQUIN et Joël FRUNEAU.

L'adhésion est ouverte aux professionnels (productions agricoles et revendeurs de végétaux), aux collectivités territoriales et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs (groupements communaux ou intercommunaux, acteurs de certaines luttes collectives).

POLLENIZ a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers

phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce de Caucase, Ambroisie à feuilles d'armoise).

POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. La force de POLLENIZ repose sur son organisation opérationnelle : 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.

POLLENIZ publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez retrouver POLLENIZ sur Facebook, Twitter et LinkedIn et sur www.polleniz.fr.

POLLENIZ 53

17 bd des Manouvriers - Zone artisanale
53810 **CHANGÉ**
Tél. **02 43 56 12 40**
Fax 02 43 49 35 13
polleniz53@polleniz.fr

POLLENIZ 44

Parc d'activités de la Grand'haie
4 rue Sophie Germain
44119 **GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**
Tél. **02 40 36 83 03**
Fax 02 40 36 57 22
polleniz44@polleniz.fr

POLLENIZ 85

Allée des Druides - BP 141
85004 **LA ROCHE-SUR-YON** Cedex 01
Tél. **02 51 47 70 61**
Fax 02 51 47 70 69
polleniz85@polleniz.fr

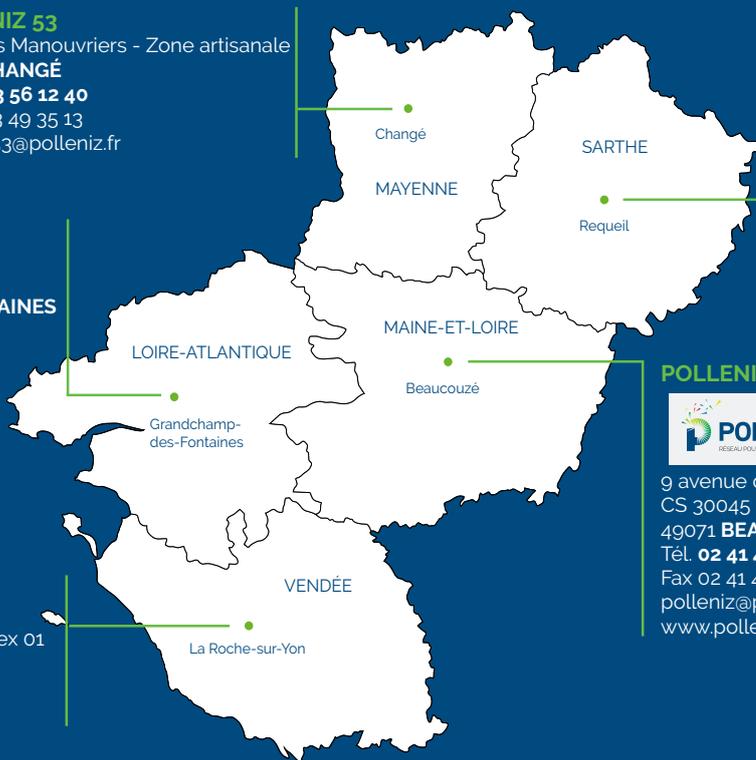
POLLENIZ 72

ZA de la Belle Croix
72510 **REQUEIL**
Tél. **02 43 85 28 65**
Fax 02 18 46 03 99
polleniz72@polleniz.fr

POLLENIZ - Siège social



9 avenue du Bois l'Abbé
CS 30045
49071 **BEAUCOUZÉ** Cedex
Tél. **02 41 48 75 70**
Fax 02 41 48 71 40
polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr





Pour tout renseignement : www.onf.fr

L'ONF COMMUNIQUE SUR CERTAINS POINTS

VTT ET CAVALIERS, HORS DES PARCELLES

Pourquoi ?

- Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.
- En dehors des chemins, le passage des VTT et des cavaliers détériore cette végétation, entraîne le tassement des sols et accélère l'érosion.
- C'est aussi une cause de dérangement pour les animaux de la forêt.

Ne pas respecter la réglementation est passible d'une lourde amende.

- **Ne circulez pas** à l'intérieur des parcelles forestières, c'est interdit.
- **N'empruntez pas** les faux chemins créés par le simple passage des vélos ou des chevaux.
- **Respectez** la réglementation et les interdictions d'accès à certains milieux fragiles ou protégés (réserves biologiques, dunes...).

CYCLISTES ET CAVALIERS, SUR LES CHEMINS

Pourquoi ?

- En montagne ou sur le littoral, à proximité de la ville ou à la campagne, chaque forêt est différente. Avec l'aide des collectivités territoriales et des associations, les forestiers définissent les modalités de pratique des sports de nature en fonction des spécificités locales.
- Certains chemins peuvent être interdits d'accès : respectez la réglementation est un préalable pour garantir la protection des milieux fragiles et assurer sa propre sécurité.

Nous pouvons circuler sur les routes et les chemins forestiers en forêt domaniale, sauf indication particulière.

- **Respectons** les indications fournies sur le terrain et consultons les panneaux d'information.
- **N'oublions pas** que les piétons ont la priorité.
- **Dans les sites les plus fréquentés**, la circulation des vélos et des chevaux est limitée aux chemins larges (au moins 2,50 m) et aux itinéraires balisés.

LE BOIS MORT, PRÉCIEUX POUR LA FORÊT

Pourquoi ?

- Du bois mort est laissé au sol volontairement par les forestiers, y compris après les coupes. Sa décomposition permet le retour des minéraux dans le sol, nécessaire à la bonne santé des arbres.
- Arbre déraciné ou cassé, branchage ou souche, le bois mort est indispensable à la vie de nombreux insectes, champignons, oiseaux, lichens, mousses et autres espèces.
- Les arbres morts debout sont conservés à distance des espaces aménagés pour le public car ils pourraient tomber.

- **Ne ramassez pas** le bois mort afin de maintenir la richesse écologique des forêts.

Le saviez-vous ?
Le bois mort héberge près de 25 % de la biodiversité forestière, dont des espèces rares. L'ONF s'est engagé à conserver des vieux arbres isolés et du bois mort sur pied et au sol (au moins un arbre par hectare). Le maintien de vieux peuplements, notamment dans les réserves biologiques, complète cet objectif de préservation.

PROMENEURS, SUR LES SENTIERS

Pourquoi ?

- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.
- Les parcelles forestières abritent du bois mort et une végétation masquant les irrégularités du sol : ces facteurs rendent la marche difficile pour les promeneurs et constituent un risque pour leur sécurité.
- Les parcelles en renouvellement doivent être préservées de tout passage car les jeunes plants sont fragiles.

- **Restons** sur les sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.
- **N'entrons pas** dans les réserves biologiques intégrales : ces espaces sont laissés en libre évolution sans intervention de l'homme.

Le saviez-vous ?
Près de 20 000 kilomètres de sentiers de découverte et de promenade sont proposés par l'ONF en forêt domaniale. À découvrir : Clés de Forêt, l'appel nature développé par l'ONF pour mieux reconnaître les arbres et les animaux.
• d'info sur www.onf.fr/redirect?oid=13ee

PARTAGER L'ESPACE, BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Pourquoi ?

- Détente, sports, pratiques artistiques, cueillette, chasse... La forêt est un espace privilégié pour pratiquer de multiples activités en fonction de ses aspirations.
- C'est également un lieu de travail pour les forestiers, bûcherons, naturalistes, chercheurs, éducateurs...
- Respecter les besoins de chacun et adopter la devise du « bien vivre ensemble » est indispensable à la qualité des moments passés en forêt !

(Soyons courtois)

- **Démons** attentifs aux autres et soyons tolérants sur la diversité des pratiques de chacun.
- **Respectons** le travail des professionnels de la forêt.

Le saviez-vous ?
500 millions : c'est le nombre de visites enregistrées chaque année dans les forêts françaises. La forêt se prête à de nombreuses activités, à découvrir sur www.onf.fr/redirect?oid=130

LE B.A.BA DU SUPER PROMENEUR

- Consultons la météo : la forêt est dangereuse en cas d'intempéries, avec des risques accrus de chute de branches ou d'arbres.
- Prenons des vêtements appropriés, de bonnes chaussures, de l'eau et un en-cas.
- N'oublions pas que le réseau téléphonique ne passe pas partout.

- Emportons une carte et apprenons à nous repérer pour plus de sécurité.
- Limitons les risques de piqûres de tiques qui peuvent être dangereuses, en portant des vêtements qui couvrent les bras et les jambes. En cas de piqûre, utiliser un tire-tique ou aller chez le pharmacien. Consulter son médecin si une rougeur apparaît autour de la zone piquée.
- Certaines chenilles (processionnaires du pin, du chêne) sont urticantes. Protégeons-nous !
- Zones protégées, parcelles en renouvellement, chantiers forestiers, zones de chasse, n'y pénétrons pas, respectons la signalisation.

Environnement

SYCODEM

Infos

Pour plus d'informations, contactez votre mairie au 02.51.00.20.10 ou consulter le site internet www.sycodem.fr ou par téléphone au 02 51 50 75 35.

COLLECTE DES COQUILLES D'HUÎTRES ET COQUILLAGES SUR VOTRE COMMUNE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Venez apporter vos coquilles d'huîtres et coquillages toute l'année dans le bac situé au parc de la Mairie.

Attention, seuls les coquillages vides (coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes,...) seront collectés.

Cette opération, s'inscrit pleinement dans un objectif de réduction de nos ordures ménagères. Les coquilles d'huîtres et coquillages collectés seront traités et valorisés par la société O'Vive basée à La Rochelle Périgny (17) pour une utilisation en complément alimentaire pour les poules pondeuses.

Rappel

Seul les coquillages vides sont acceptés. Les crustacés, rince-doigts, vaisselle jetable ou tout autre déchet seront refusés.



Recyclez

vos coquilles d'huîtres et coquillages



Votre commune participe à l'opération de collecte de coquilles d'huîtres et de coquillages, venez les déposer à :

MERVENT :
Point(s) de collecte :
CHEMIN DES DOUVES (MAIRIE)



Collecte de coquillages uniquement :
coquilles d'huîtres, coquilles saint jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...
Tout apport contenant des crustacés (crevettes, langoustines), rince-doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.

Pour plus d'informations renseignez-vous auprès de de votre commune ou sur www.sycodem.fr



2019

Les Déchèteries - Recycleries

TRIER ENCORE + !



déchets dangereux et leurs emballages souillés (huiles, peintures, batteries, piles, solvants, ampoules basse consommation), polystyrène, plastiques souples, objets en plastique rigide, mobilier, cartons bruns, bois, gravats, déchets électriques et électroniques, appareils ménagers, verre, papiers, déchets verts, déchets ultimes (tout-venant), textile, chaussures, métaux, plaques de plâtre, radiographies, amiante (**sur inscription**)



ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, pneus, bouteilles ou bonbonnes de gaz, déchets radioactifs



pensez à vous munir de votre carte d'accès pour entrer en déchèterie.

LES HORAIRES D'OUVERTURE *Fermeture dimanches et jours fériés*

Localisation		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Fontenay-le-Comte Bd des Champs Marot	Matin	09h15-12h15	09h15-12h15	09h15-12h15	FERMÉ	09h15-12h15	09h15-12h15
	Après-midi	14h15-17h30	14h15-17h30	14h15-17h30	FERMÉ	14h15-17h30	14h15-17h30
Benet LD Château Gaillard	Matin	FERMÉ	FERMÉ	09h30-12h15	09h30-12h15	09h30-12h15	09h30-12h15
	Après-midi	14h15-17h15	FERMÉ	FERMÉ	14h15-17h15	FERMÉ	14h15-17h15
Saint-Hilaire-des-Loges ZA Fief aux moines	Matin	09h30-12h15	FERMÉ	FERMÉ	09h30-12h15	FERMÉ	09h30-12h15
	Après-midi	FERMÉ	FERMÉ	14h15-17h15	FERMÉ	14h15-17h15	14h15-17h15
Vix Rue du stade	Matin	FERMÉ	09h30-12h15	09h30-12h15	FERMÉ	09h30-12h15	09h30-12h15
	Après-midi	FERMÉ	14h15-17h15	14h15-17h15	14h15-17h15	14h15-17h15	14h15-17h15
Mouzeuil-Saint-Martin ZA La Tonnelle	Matin	FERMÉ	FERMÉ	09h30-12h15	FERMÉ	FERMÉ	09h30-12h15
	Après-midi	FERMÉ	14h15-17h15	FERMÉ	14h15-17h15	14h15-17h15	FERMÉ
L'Hermenault Rte de L'Hermenault	Matin	FERMÉ	09h30-12h15	FERMÉ	09h30-12h15	09h30-12h15	FERMÉ
	Après-midi	FERMÉ	FERMÉ	14h15-17h15	FERMÉ	FERMÉ	14h15-17h15

Astuce : préparez et triezy à la maison pour gagner du temps sur la déchèterie. Arrivez votre chargement correctement.

Diminuons nos apports en déchèterie !
Ayons les bons réflexes !
www.sycodem.fr

Les recycleries : sur toutes les déchèteries : vous pouvez y déposer les textiles propres, les chaussures réutilisables et les objets ou mobilier pouvant encore servir. L'ensemble bénéficiera à l'association Emmaüs France.



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte - Vendée: architecture et urbanisme (studio pierre fauvel)
Architecte - TECA architectes d'intérieur (pierre pierre basset)
Architecte - studio 101 de l'architecture (yves)
Photographe - François DASTÈRE



Écoles

L'ÉCOLE PUBLIQUE MARO VIDUA

Quoi de neuf à l'école Maro Vidua ?

Cette année, l'école accueille 68 élèves pour 3 classes : maternelle, CP-CE2 et CE1-CM1-CM2. Une nouvelle maîtresse est arrivée en CP-CE2, Justine Massé. Les enseignantes des classes de maternelle, Audrey Poulailleau, et de CE1-CM, Emmanuelle Logeais, sont toujours présentes. Betty Guérin-Marteau et Jennifer Goursaud apportent leur aide aux enseignantes cette année encore.

Nous poursuivons nos échanges avec les écoles de Madagascar via le journal P'tit Simus pour lequel nous écrivons des articles. Nous avons aussi participé au financement de kits scolaires pour les élèves de l'école de Sahofika.

La semaine du 18 au 22 novembre, des parents sont venus à l'école sur deux matinées dans le cadre de la semaine de la maternelle. Ils ont pu jouer avec les enfants autour de jeux coopératifs, qui étaient le thème de cette année. Ces moments ont bien été appréciés, autant par les enfants que par les parents.

Les élèves préparent en ce moment leur spectacle pour la fête de Noël qui aura lieu le vendredi 20 décembre.

“

Contact

Ecole publique « maro vidua »,
6, place du Héraut,
02 51 00 21 74

”



Opération nettoignons la nature

L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY



Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie

L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée

OBJECTIFS

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle

ACTIONS

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore bimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail

- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles, ludiques et sportives (pétanque adaptée, piscine, randonnée, bricolages, sophrologie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Cela donne du travail à 6 personnes handicapées sur le département.

VOYANTS

Nous avons besoin de votre concours

- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
 - Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental :
 - Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
 - Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio
- Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs



Contact

Nos coordonnées :
Association Valentin Haüy - Comité de Vendée
39bis, rue de la Marne - BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
02 51 37 22 22

comite.vendee@avh.asso.fr

<http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Facebook : Comité valentin haüy - Vendée

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs

Social

MSV



30 ANS D'EXPÉRIENCE

SERVICES à la personne

50+

LOUEZ AUSSI NOTRE MATÉRIEL GRÂCE À

LOC service

Et tout devient plus simple !



Pour un quotidien plus serein... entre vie de famille et vie professionnelle !

Pro ou perso, LE GROUPE MSSV est la réponse à vos besoins de personnel

Vous êtes en recherche d'activité professionnelle ?

LE GROUPE MSSV VOUS PROPOSE DES OFFRES D'EMPLOI SUR MESURE !



10 bis rue de l'Ancien Hôpital
85200 FONTENAY-LE-COMTE
02 51 69 39 39
www.mssv.fr
mssvdefii@wanadoo.fr

LA LIGUE



VENDÉE



"Je suis heureux d'être le parrain des 60 ans du Comité de Vendée"
Michel Cymes

Faire reculer le cancer, aider les malades et leurs familles

Soutien à la recherche (300 000 € chaque année), actions de prévention en direction des jeunes

- Des **Soins de Support** et des **Activités de Bien-Être*** mis en place dans chaque antenne permettant la reprise d'une activité Physique Adaptée et de rompre une forme d'isolement due à la maladie
- Une **écoute personnalisée** par des bénévoles formés à l'écoute, durant et après l'hospitalisation
- Un **soutien par une psychologue** grâce à des consultations gratuites, sur rendez-vous
- Une **aide financière** d'urgence peut être étudiée sur dossier présenté à une assistante sociale
- Des **Groupes de Parole** encadrés par une psychologue, un mardi par mois à Fontenay et à La Roche
- Des bénévoles **représentants des usagers** en cas de difficultés lors de l'hospitalisation ou des soins
- **AIDEA - 0800 940 939** (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.

Comité de la Vendée de la Ligue Contre le Cancer

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON
Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0800 940 939 (n°vert)
E mail : cd85@ligue-cancer.net et lcc.fontenay-sud-vendee@orange.fr
Site : www.liguecancer85.fr et sur Facebook

En Vendée : 9 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis sur 11 antennes
A Fontenay, Maison des Associations, Rue de la Sablière :
permanence le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois de 16 h à 17 h 30

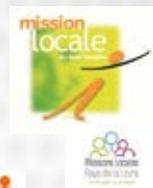
*Soins de Support et Activités de Bien-Être

Renseignements, horaires et lieux :
Fontenay le Comte : 02 51 51 92 86
La Châtaigneraie : 02 51 51 65 03
Chantonay : 06 02 33 86 82
Luçon : 06 20 99 40 94

MISSION LOCALE SUD-VENDEE

LA MISSION LOCALE du SUD VENDEE

Accueille, informe, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'un métier, d'une formation, d'un soutien vers l'autonomie et l'emploi



Une équipe de conseillers pour aider les jeunes à :

- > Découvrir des métiers, des filières professionnelles
- > Être soutenu financièrement dans les projets
- > Echanger avec d'autres jeunes
- > Dynamiser leurs CV, lettre de motivation...



- > Être accompagnés dans leurs démarches administratives
- > Être coachés par des responsables d'entreprise
- > Accéder à un espace numérique
- > Effectuer des stages...

Un accueil de proximité

FONTENAY LE COMTE- SIEGE 47 rue Tiraqueau 02 51 51 17 57 contact@mlsv.fr	• MAILLEZAIS Mairie 2e et 4e jeudi 14h à 17h —
LUCON - ANTENNE 14 place du Général Leclerc	• SAINT HILAIRE-DES-LOGES Mairie 1er et 3e jeudi 14h à 17h —
PERMANENCES – sur Rv	• BENET Centre socio-culturel 13 rue de la Cure 4e mardi du mois 14h à 17h —
• LA TRANCHE-SUR-MER Mairie 2 ^{ème} jeudi du mois 14h00 à 16h30 —	• CHAILLÉ-LES-MARAIS Maison des Services publics 43 bis rue du 11 novembre Tous les jeudis 9h à 12h —
• LA CHÂTAIGNERAIE Maison de services aux publics 7 pl. de la République Tous les lundis et jeudis 9h à 13h - 14h à 17h30 —	• L'AIGUILLON SUR MER Mairie de l'Aiguillon 2e jeudi du mois 9 h 30 à 12h30 —
• SAINTE HERMINE Maison de l'Hermine 9 route de la Roche Tous les lundis 9 h à 12h30 - 13h30 à 17h30 —	• SAINT MICHEL-EN-L'HERM Mairie 4 ^e jeudi du mois 14h à 17h —
• NALLIERS Accueil social 27 rue Pierre et Marie Curie 2e jeudi du mois 9h à 12h30 —	• MAREUIL-SUR-LAY Mairie 35 rue de la Boulaye Tous les mercredis 9 h à 12h30 – 13 h30 à 17h
• POUILLÉ Mairie 1er et 3e vendredi 13h30 à 16h30	

www.missionlocalesudvendee.com

Rejoignez-nous sur et

SANTE

Vous n'avez pas de médecin traitant ?

Le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte a développé le dispositif **SASPAS** vous permettant de consulter un Médecin Généraliste en formation et supervisé au sein des locaux des Urgences.

Le dispositif est accessible à toute personne n'ayant pas de médecin traitant ou des difficultés dans l'accès aux soins.¹⁾

Les consultations ont lieu avec ou sans rendez-vous :

*Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h
et le Samedi de 8h30 à 12h*

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat des Urgences au : **02.51.53.30.41**
- Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre le service au **02.51.53.30.43**

Vous avez une demande de soins urgente et votre médecin n'est pas disponible ?

Le Centre Hospitalier en association avec la CPTS Sud-Vendée²⁾ a développé le dispositif « **Circuit Court** » vous permettant de consulter un Médecin Généraliste au sein des locaux des Urgences.

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une demande de soins urgente et ne pouvant pas consulter de médecin généraliste.

Les consultations ont lieu sans rendez-vous, directement au service des Urgences du Centre Hospitalier :

*Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h
et le Samedi de 8h30 à 12h*

Vous serez orienté par une Infirmière d'Accueil et d'Orientation selon votre motif de venue.

¹⁾ Un interne SASPAS n'a pas vocation à devenir votre médecin traitant

²⁾ Association regroupant des médecins libéraux, médecins hospitaliers et professionnels du paramédical



Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé (CPTS) Sud-
Vendée
17 Boulevard de République
Clinique Sud Vendée
85200 Fontenay-le-Comte
coordination@cpstsvendee.fr



Centre Hospitalier
1^{er} Rue du Centre-ville - Allée
d'200 Fontenay-le-Comte
Secrétariat : 02 51 53 30 41

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Changement de domicile

En cas de changement de domicile, se présenter en mairie

DANS LA COMMUNE D'ARRIVÉE

- prévenir de la date d'arrivée et de la nouvelle adresse,
- présenter une pièce d'identité : carte d'identité, livret de famille...
- prévoir l'inscription sur la liste électorale
- penser à faire modifier l'adresse sur la carte grise
- prévoir l'inscription des enfants à l'école

DANS LA COMMUNE DE DÉPART

- prévenir la mairie de la date de départ et de la nouvelle adresse.

Obtention d'actes d'Etat Civil

S'adresser directement à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès

Immatriculation des véhicules

Depuis le début de l'année 2017, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne sur le site de l'ANTS : <http://immatriculation.ants.gouv.fr> via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, de points numériques sont installés à la préfecture, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Maison de l'Etat (sous-préfecture de Fontenay le Comte).

Carte Nationale d'identité Passeport

Les démarches peuvent être effectuées quel que soit votre lieu d'habitation, dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (Fontenay-le-Comte, Luçon, Maillezais, Pouzauges, La Châtaigneraie). Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Pour une demande de carte d'identité,

- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 extrait d'acte de naissance en cas de 1ère demande, à demander à la mairie de naissance.
- 1 justificatif de domicile (facture eau, EDF, téléphone, quittance loyer...)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée en cas de renouvellement.

Le délai de délivrance est de 3 semaines.

En cas de non-présentation (perte ou vol) de la carte nationale d'identité en vue de renouvellement, le demandeur doit s'acquitter de 25 euros sous forme de timbres fiscaux.

A contrario, le renouvellement de la carte nationale d'identité demeure gratuit sous réserve de la présentation de l'ancienne carte.

La validité de la carte est de 15 ans pour les majeurs, et 10 ans pour les mineurs.

Prolongation automatique de 5 ans

- si vous étiez majeur au moment de la délivrance,
- si votre carte était encore valide au 1er janvier 2014.

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- Timbres fiscaux
 - 86€ pour un majeur
 - 42€ pour un mineur de 15 ans et plus
 - 17€ pour un mineur de moins de 15 ans
- 1 photo d'identité différente de celle de la carte d'identité de moins de 6 mois.
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité sécurisée
- Une pièce avec photo (ex : permis de conduire, carte vitale, carte de sport...)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (si modification du nom).

POUR LES MINEURS : (EN PLUS DES PIÈCES CI-DESSUS)

- Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation (jugement ou attestation)
- Titre d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale.

En carte de perte ou vol, les démarches sont les mêmes que pour une première demande + déclaration de vol (déclaration gendarmerie) ou de perte + timbre fiscal (uniquement pour cartes d'identité) à 25€.



ANNUAIRE

Mairie

2, chemin des Douves
Tél : 02 51 00 20 10
mairie@mervent.fr
www.mervent.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h

Samedi :

Permanence des élus de 10h30 à 12h

Gendarmerie Saint-Hilaire-des-Loges et de Maillezais

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi :

08h00 – 12h00/ 14h00 – 18h00

Le dimanche :

09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

PERMANENCES

- Brigade de St-Hilaire-des-Loges :
lundi, mercredi, vendredi, dimanche
- Brigade de Maillezais :
mardi, jeudi, samedi

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EST ASSURÉ 24H/24

- le 17
- Brigade de St-Hilaire-des-Loges :
02 51 52 10 05
- Brigade de Maillezais :
02 51 00 70 06

L'agence postale

2, chemin des Douves, 02 51 00 21 35

Horaires d'ouverture

Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 13h45 à 16h

Levée du courrier à 15h30

Le samedi de 9h à 11h15

Levée du courrier à 11h15

Services de la santé

CABINET MÉDICAL

Docteur Mathias LORDIER

Docteur Gabriela GHIOCA

9, place du Hérault

02 28 13 94 21

CABINET DENTAIRE

Docteur Oana POTARNICHIE

19, place du Hérault

02 28 13 00 63

CABINET D'OSTÉOPATHIE

Mlle Claire DELHUMEAU

2, place du Hérault

02 44 37 51 60

CABINET DE PSYCHOLOGIE

Mme Ysaline RAMBEAUD-DEMAIN

4, Place du Hérault

CABINET DE SOPHROLOGUE

Mme COURCOL Jennifer

06 67 67 77 41

feelin.goog.sophrologie@gmail.com

Paroisse Montfort sur Vendée

Pour contacter un prêtre :

Presbytère de Saint-Hilaire-des-Loges,

02 51 52 11 84

Correspondant Ouest-France

Madame Jeanine TIRBOIS est :

le correspondant presse.

Vous pouvez la contacter,
soit par téléphone au 02 51 52 14 88 soit
par mail à tirbois.janine@orange.fr

Liste des assistantes maternelles agréées et assistantes familiales

ACCUEIL À TITRE NON PERMANENT : JOURNÉE MOINS DE 18 ANS

Mme Estelle BERNARD

2, la Grande Perrure

Mme Catherine CHEVALIER

25, lotissement du Champ Chaillon

Mme Camille DEGRE

12, Saint Thomas

Mme Virginie LARGETEAU

26, La Guilbaudière

Mme Ysaëlle MINAUD

5, Petite Rue – le Nay

Mme Sandrine RIGAUDEAU

2, Chemin du Moulin à Vent

Mme Angélique TECHER

La Guilbaudière

Mme Laurence TEIXERA

52, Route du Lac

Mme VALIN Nicole

20, chemin des Cendrillères

ASSISTANTE FAMILIALE

Mme CHAUVET Florence

86, rue de la Citardière

Assistante sociale et infirmière puéricultrice

L'ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Centre Médico-social

33, rue Rabelais

Fontenay-le-Comte (85200)

02 51 53 67 00

Novveau

AGENCE CONNECTÉE DU CRÉDIT AGRICOLE

Un véhicule du Crédit Agricole s'installe sur la Place du Hérault le mercredi après-midi de 14h30 à 17h00, uniquement les semaines paires, à compter du 1er Janvier 2020.

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico-Social

- le vendredi de 09h30 à 11h30
- le 2ème, 4ème et 5ème mardi de chaque mois de 09h30 à 12h

Permanence à Foussais au Foyer Soleil

02 51 51 41 41

- le 1er et 3ème mardi de chaque mois de 14h à 16h30

L'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU SECTEUR

Madame CHARBONNIER

Centre Médico-Social
3, place du Dr Gaborit
La Châtaigneraie (85120)
02 51 69 60 40

Permanence sur rendez-vous au Centre Médico Social

Le mardi matin (sur rendez-vous)

Consultation des nourrissons

Le mercredi (sur rendez-vous)

Associations d'aide à domicile

ASSOCIATION ADMR DE FOUSSAIS-PAYRÉ

10, rue François Laurent
85240 Foussais-Payré
02 51 00 42 90
admr.foussaispayre@orange.fr

AIDES FAMILIALES

Responsable QUELEN Jeanne-Marie
02 51 00 26 76

Taxi

Transport de malades, assis,
hospitalisation
Taxi Dany SPENNATO
90, route de la Bironnière
02 51 00 20 34
06 14 65 34 59

Centre local d'information et de coordination géronologique « des 3 rivières »

Contact :

33 rue Rabelais
BP 345
85200 FONTENAY LE COMTE
cms.fontenay@vendee.fr
02 51 53 67 00

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes et aux familles qui ont des faibles ressources, dans un souci de respect de leur dignité.

Se présenter à la Mairie de son lieu de domicile, muni de ses justificatifs de ressources les plus récents, de sa carte d'identité ou du livret de famille et au besoin d'un justificatif de domicile, d'une attestation récente de la CAF et pour les personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF le dernier avis d'imposition.

Si le demandeur remplit les conditions, la mairie délivre une carte d'accès à l'épicerie solidaire où le demandeur pourra s'approvisionner en denrées alimentaires. A chaque passage, il lui sera demandé une participation financière représentant 10% du prix total.

Adresse : 48, rue de la Croix du Camp à Fontenay-le-Comte

- le mardi de 9h à 12h
- le jeudi de 14h à 17h

L'épicerie solidaire est fermée le mois d'août et les jours fériés.

Pour tous renseignements :
CCAS de la Ville de Fontenay-le-Comte
02 51 53 41 59

Don du sang

Association pour le don du sang bénévole de Fontenay le comte et sa région.

LIEU DES COLLECTES :

Salle des Œuvres Post Scolaires (OPS)
102 Rue de la République
85200 FONTENAY LE COMTE

BÉNÉVOLES RESPONSABLES

MERCIER Marie-France
10 Rue des Gagères - Fontenay le Comte

BERLAND Maurice
4 Chemin de Vitrelle – Pissotte

BREMAUD Odile
69 Rue du Colonel Dumont Saint Priest – Fontenay le Comte

TRIPOTEAU Michel
7 Rue des Bergeronnettes – Fontenay le Comte

BRISARD Laurence
49 Rue de la Pointe – L'Orbrie

Renseignements

au 02 51 50 22 40 ou 02 51 69 93 59

CALENDRIER 2020

Collectes de 15 à 19h

Janvier

Mercredi 22, Jeudi 30

Mars

Vendredi 27, Mardi 31

Mai

Mardi 26

Juin

Jeudi 4 juin

Juillet

Vendredi 31

Aout

Mardi 4 aout

Septembre

Mercredi 30

Novembre

Lundi 30

Décembre

Mardi 8

RÈGLEMENTATIONS DIVERSES

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 du 12 juillet 2013 définit les règles propres à préserver des nuisances en matière de bruit de voisinage :

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

• Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

• Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Cet arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la Préfecture de Vendée <http://vendee.pref.gouv.fr> vos démarches – thématiques – environnement – bruit.

Usage du feu

Un arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 régit l'usage du feu sur le département de la Vendée. L'arrêté est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site de la Préfecture de la Vendée : <http://vendee.pref.gouv.fr> – vos démarches – thématiques – environnement – emploi du feu.

Extrait de l'arrêté :

-Article 2 : Dispositions générales sur tout le département

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et toute période, de jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteintes.

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages ou par les collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par voies respectueuses de l'environnement : broyage sur place, apport en déchetterie dans les limites des volumes acceptés, valorisation directe, leur brûlage est interdit.

Le brûlage des végétaux sur pied est interdit.

L'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés à un usage privé ou public doivent respecter les dispositions du décret 2010-580 du 31 mai 2010 et de son arrêté d'application (consultables sur le site de la Préfecture de la Vendée). Les spectacles pyrotechniques (contenant au moins 1 produit de catégorie 4), à titre public ou privé, doivent être déclarés, au moins un mois avant la date prévue en mairie et à la préfecture (ou sous-préfecture d'arrondissement).

Toute activité d'emploi du feu ou activité générant des étincelles, pour toutes personnes et toutes professions est interdite en période de risque fort.

Séparations mitoyennes

PLANTATION D'ARBRES PRÈS DU MUR MITOYEN OU À LA LIMITE NON MATÉRIALISÉE

Les règles :

- 1/ En principe, il faut se référer aux règlements particuliers (règlement du lotissement, règlement ou usages constants et reconnus) et les respecter.
- 2/ À défaut de ces règlements particuliers, l'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :
 - plantés à deux mètres de la ligne séparative des deux terrains, s'ils doivent dépasser deux mètres de hauteur ;
 - plantés à cinquante centimètres de la ligne séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres

Application des règles

- 1/ Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art.672 du code civil)
- 2/ Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
- 3/ Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

Chiens en divagation

La commune de Mervent a pris un arrêté en septembre 2010 (arrêté consultable en mairie), portant réglementation de la circulation des animaux errants, afin d'éviter leur divagation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule entre autres :

« - qu'il est expressément défendu de laisser les animaux divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Il est interdit de laisser les animaux fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. Les chiens susceptibles d'être dangereux (chiens de 1ère et de 2ème catégorie) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure... »

« - les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées. »

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance sont conduits à la fourrière intercommunale : Solution Antoine Beaufour de la Caillère-Saint-Hilaire.

Les animaux récupérés sont visibles sur son site internet :

www.solutionantoinebeaufour.fr

Déclaration obligatoire des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé. Cette déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé, le nombre de pièces composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. Tout changement concernant les éléments d'information fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

La liste des meublés est consultable en mairie.

Depuis le 1er juin 2013, les loueurs de chambres d'hôtes, qui proposent des boissons alcoolisées doivent obligatoirement suivre la formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un restaurant adapté à leur activité.

TROTTOIRS ET VOIES PUBLIQUES

Entretien

- En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.
- Le désherbage doit être réalisé par l'arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
- Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

Neige et verglas

- En temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, le dégageant autant que possible.
- En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Libre passage

- Les riverains ne devront pas gêner le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite en y déposant des matériaux, ordures et ne devront pas non plus y stationner des véhicules.
- Les saletés collectées par les riverains lors d'un nettoyage de leur trottoir doivent être ramassées et traitées avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs et caniveaux doivent demeurer libres.

Abandon de déchets sur la voie publique

- L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

Taille de haies

- Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage

- En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Poubelles et ordures ménagères

- Les bacs de ramassage ne doivent en aucun cas rester sur les trottoirs plus de 24h.

INFOS DIVERSES

Piles usagées

Une borne est à votre disposition en mairie pour le dépôt de vos piles usagées.

salles et en forêt. Si cela vous arrive de perdre des objets, pensez à venir voir au secrétariat de la mairie.

Aide aux devoirs

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie :
soit par téléphone au 02 51 00 20 10,
soit par mail à mairie@mervent.fr

Cartouches d'encre

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vides en mairie.

La LIGUE contre le CANCER les collecte afin de les recycler et ainsi recueillir des fonds destinés à la recherche, la prévention, l'aide aux malades.... Tout en protégeant l'environnement.

Défibrillateur

Le défibrillateur est utilisable par tout le monde. Il se situe dans le parc de la Mairie, à l'extérieur de la salle des fêtes, sur le mur se trouvant sous l'escalier qui monte à l'Hôtel de Ville.



Affaires sociales

Pour nos aînés, en cas de besoins, les membres de la commission peuvent se déplacer à domicile. Pour cela contacter la Mairie au 02 51 00 20 10.

Objets trouvés

Régulièrement, il est rapporté au secrétariat de la mairie des objets trouvés dans les rues, sur les parkings, dans les

Bibliothèque

Venez rendre visite à la bibliothèque ouverte le mercredi de 14h à 15h ou le samedi de 10h à 11h. Elle comporte de nombreux ouvrages : policiers, romans du terroir, livres d'auteurs vendéens... Le prêt est de trois semaines et gratuit.



CALENDRIER DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : DE JANVIER À JUILLET 2020

Janvier :

Mercredi 8
Samedi 18
Mercredi 22

Février :

Samedi 1er
Samedi 8
Mercredi 12
Samedi 22
Mercredi 26

Mars :

Samedi 7
Mercredi 11
Samedi 21
Mercredi 25

Avril :

Samedi 4
Mercredi 8
Samedi 18
Mercredi 22
Mercredi 29

Mai :

Samedi 9
Mercredi 13
Samedi 23
Mercredi 27

Juin :

Samedi 6
Mercredi 10
Samedi 20
Mercredi 24

Juillet :

Samedi 4
Mercredi 11

CONSERVATION DES DOCUMENTS

Combien de temps doit-on conserver certains papiers ?

Domaines	Documents	Délai de conservation	Observation
ASSURANCE	Quittances, avis d'échéance, courrier de résiliation, preuves de règlement	Date du document + 2 ans	
	Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
CONSOMMATION	Certificat de garantie	Jusqu'à expiration de la garantie	
	Facture (ou ticket de caisse) Des appareils Hi-fi, électroménagers...	Tant que vous détenez les appareils chez vous	En cas de sinistre ou de vol, ces documents vous serviront de preuve à l'égard de votre assureur et vous permettront d'obtenir une indemnisation
FAMILLE	Contrat de mariage, jugement de divorce, acte notarié de donation	À vie	Le professionnel qui a rédigé ces documents peut vous en délivrer une copie
IDENTITÉ	Passeport, carte d'identité	Jusqu'au renouvellement	Même s'ils sont périmés
IMPÔTS	Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
	Déclaration, justificatif de frais et de réduction, avis d'imposition, justificatif de règlement de l'impôt sur le revenu	3 ans	Plus précisément 3 ans après l'année qui suit celle de l'imposition. Ex : la déclaration de revenus 2013 est à conserver jusqu'à fin 2016
JUSTICE	Avis de contravention	2 ans	La prescription des poursuites est d'un 1 an, mais celle des peines est de 2 ans
	Reconnaissance de dettes	5 ans	Ce délai court après la fin du remboursement
LOGEMENT	Contrat de location (bail)	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale
	Constat d'état des lieux et quittance de loyer		
	Facture EDF GDF EAU	5 ans	À compter du paiement
	Facture de téléphone	1 an	
	Titre de propriété	Permanent	Aussi longtemps que vous ne rendez pas votre bien
TRAVAIL	Attestation Assédic ou Pôle emploi	jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage	Les ASSEDIC peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans
	Bulletin de salaire, contrat de travail, lettre de licenciement	Jusqu'à liquidation de votre retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
	Diplôme	à vie	
	Indemnité journalière suite à un arrêt de travail ou à un accident de travail	Jusqu'à liquidation de votre retraite	

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.service-public.fr

BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Développement territorial

NOUVEAU : VOS DOCUMENTS D'URBANISME EN LIGNE !

Les documents d'urbanisme de votre commune sont désormais consultable en ligne via la plateforme d'urbanisme « Géoportail de l'urbanisme ». Il s'agit d'une plateforme informatique nationale sur laquelle est déposée la dernière version du document d'urbanisme des Communes. Chaque habitant du territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée peut s'y connecter et consulter les données de sa commune : Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale ou Règlement National d'Urbanisme et les servitudes déposées par les services de l'État.

A noter : le document d'urbanisme est constitué d'une partie cartographique avec des zonages et d'une partie réglementaire. A partir du 1er janvier 2020, l'Ordonnance n° 2013-1184 du 19 décembre 2013, rend obligatoire le dépôt des documents d'urbanisme sur le Géoportail et ce document devient opposable, il aura donc autant de valeur que celui se trouvant en mairie. Pour cela votre mairie a dû rendre transposable son document d'urbanisme suivant un cahier des charges très précis. Se rendre sur la plateforme : www.geoportail.gouv.fr

TRÈS HAUT DÉBIT : LE DÉPLOIEMENT CONTINUE

La fibre optique, en Vendée, est déployée par le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique.

Sur le Pays de Fontenay-Vendée :

La 1ère phase arrive à sa fin : toutes les Zones d'Activités Economiques et les sites définis comme prioritaires dans toutes les communes du territoire seront équipés d'ici fin 2019. La Ville de Fontenay-le-Comte, quant à elle, est aujourd'hui couverte en bonne partie sur sa partie Centre, Est et Sud, l'Ouest et le Nord suivront prochainement.

La 2ème phase permettra d'ici à 2023, un accès très haut débit à 98 % des Vendéens, en mobilisant des fonds publics et privés. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes participe financièrement à ce développement sur son territoire avec une enveloppe de plus de 4 millions d'euros. Pour connaître votre éligibilité, consultez la carte interactive sur www.vendeenumerique.fr, ensuite il vous suffit de renseigner votre adresse pour connaître l'état d'avancement.

Vous trouverez l'ensemble des renseignements sur le site de Vendée Numérique : <http://www.vendeenumerique.fr>

CLIMAT, AIR, ENERGIE, TOUS CONCERNÉS, TOUS ACTEURS !

La Communauté de communes s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le territoire. Celui-ci vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et à maîtriser les consommations énergétiques..., mais également à faire évoluer nos activités, nos modes de vie, nos productions sur le territoire.

Donnez l'exemple !

Le SyDEV, en tant que partenaire de la collectivité et acteur de la transition énergétique en Vendée, vient de mettre en service le site internet : jesuislenergievendee.fr

Ce site a vocation à réunir les initiatives locales exemplaires. Si vous aussi, particuliers, exploitants agricoles, entreprises, associations, écoles... souhaitez mettre en avant une de vos actions, faites-les remonter au service ingénierie territoriale, en charge du PCAET, à cette adresse : s.foucault@fontenayvendee.fr

Plus d'information sur le site : <https://www.fontenayvendee.fr/air-energie-climat-tous-acteurs/>

BRÈVES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Habitat et développement durable

UN GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT AU 1ER TRIMESTRE 2020

Avec cette plateforme dédiée à l'amélioration de l'habitat, tous les propriétaires, quelque soient leurs ressources, peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé, et d'aides financières pour leurs travaux de réhabilitation (économies d'énergie, adaptation du logement au vieillissement, logements dégradés, etc).

Contact / Renseignements :
Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
Tél : 02 28 13 07 01 - Courriel : habitat@fontenayvendee.fr

Je cherche une location pour un petit budget

Je réalise une demande de logement social et j'obtiens un numéro unique valable pour tous les bailleurs.

Sur internet : www.demande-logement-social.gouv.fr

Ou Dans une agence :

- Vendée Habitat-16 rue des Moulins Liot 85 200 Fontenay-Le-Comte
- Vendée Logement-49 rue de la République 85 200 Fontenay-Le-Comte

Environnement

CRÉATION D'UN SERVICE ASSAINISSEMENT

Dès le 1er janvier 2020, la Communauté de communes assurera un service public supplémentaire avec la gestion de l'assainissement collectif.

SUBVENTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une subvention de 2000€ peut être attribuée par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée aux personnes qui réhabilitent leur assainissement, à condition de respecter la procédure règlementaire, de refaire l'intégralité de l'assainissement et de ne pas avoir acheté la maison après le 01/01/2011.

Pour tout renseignement : www.fontenayvendee.fr/assainissement-non-collectif/ ou appeler au 02 28 13 04 50.

QUELQUES CONSEILS SUR LA BONNE UTILISATION DE VOTRE INSTALLATION D'EAUX USÉES

Il ne faut surtout pas jeter ces déchets dans les toilettes, lavabos, douches ou éviers :

- les lingettes, même si elles sont estampillées biodégradables. Il est préférable de jeter systématiquement les lingettes dans les poubelles.
- les rouleaux de papier toilette, même biodégradables, qu'il est préférable de jeter dans la poubelle jaune.
- les médicaments, puisque les résidus médicamenteux sont particulièrement toxiques pour l'environnement en fragilisant l'écosystème.
- les cotons-tiges, véritable fléau écologique puisque les bâtonnets en plastique se retrouvent en petites particules de plastique dans les milieux aquatiques.
- la peinture, les solvants ou les hydrocarbures comme l'huile de vidange, hautement toxique pour la station d'épuration et l'environnement.
- les huiles et les graisses alimentaires, qui risquent d'obstruer votre branchement ou les canalisations d'eaux usées.
- les tampons, les protections périodiques et même la litière pour chat, que votre chasse d'eau aura beaucoup de mal à évacuer.

- et tout un tas de petites choses du quotidien : fil dentaire, chewing-gum, mégots de cigarette, lentilles de contact, préservatifs ... qui n'ont rien à faire dans les réseaux d'assainissement et qui risquent de se retrouver en milliers de particules indésirables dans le milieu naturel.

Pour toute question vous pouvez dès aujourd'hui contacter notre équipe du service d'assainissement au 02 28 13 04 50 ou b.lagadec@fontenayvendee.fr

Piscines du Pays de Fontenay-Vendée

CENTRE AQUATIQUE OCÉANIDE

L'établissement est ouvert tous les jours. Il dispose d'un bassin sportif avec 6 couloirs de nage et sa fosse de 5 mètres, d'un bassin ludique avec ses options (Cascade, banquette à bulles, d'un couloir de nage à contre-courant...), d'un toboggan, et d'une pataugeoire. Un espace bien-être intérieur vous propose un Sauna, un Hammam, deux SPA et un solarium privatif. L'été, un bassin extérieur avec ses plages et ses espaces verts sont également à disposition.

Tel. 02 51 00 05 21

Courriel : oceanide@fontenayvendee.fr

Rue du Gaingalet 85200 FONTENAY-LE-COMTE- Site internet : www.fontenayvendee.fr

Enfance jeunesse

ACCUEILS DE LOISIRS : DIFFUSION DES PROGRAMMES D'ANIMATIONS

La distribution des programmes des vacances et des mercredis évolue ! Désormais les familles sont invitées à télécharger les documents sur le site

internet de la Communauté de communes : www.fontenayvendee.fr/accueils-de-loisirs
Et pour ceux qui souhaiteraient une version papier, il suffit de se rapprocher des accueils de loisirs.

Renseignements auprès du service Enfance-Jeunesse au 02 28 13 07 00

Développement territorial

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Vous avez un projet ? Parlez-en à un professionnel !

LE CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) conseille toute personne ayant un projet de construction. Il intervient notamment sur la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans l'environnant, urbain ou rural.

Permanence gratuite : sur RDV dans les locaux de l'Unité ADS.

L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) guide les porteurs de projets situés dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable ou dans le Périmètre Délimité des Abords d'un monument historique.

Permanence mensuelle gratuite sur rendez-vous : contactez l'unité ADS.

Lors de votre entretien, apportez toutes les informations utiles concernant votre projet : plans, esquisses, photos...

L'Unité ADS

Tel. 02 51 53 11 90

Hôtel Gobin dit La Sénéchaussée - 6 rue du Château Féodal - 85200 FONTENAY-LE-COMTE

Courriel : contactads@fontenayvendee.fr

Ouvert au public :

Du lundi au jeudi : les après-midis sur RDV
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

J'ai besoin d'un conseil juridique et financier avant de me lancer dans mon projet de logement

Conseil juridique, financier et fiscal : ADILE 85

L'ADILE assure une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet.

Renseignements

Permanences le 1er vendredi de chaque mois - à la mairie de Fontenay-le-Comte de 14h00 à 16h00. Sur rendez-vous au 02 51 44 78 78

<http://www.adil85.org>

Santé : L'Entente Santé agit sur mon territoire

QUELQUES PROJETS POUR 2020

- Poursuivre activement la recherche et l'installation de médecin sur le territoire, en lien avec les partenariats existants et à construire
- Sensibiliser les professionnels au bien-être des jeunes
- Valoriser l'alimentation proposée au sein des Centres de Loisirs
- Informer sur le « bien vieillir » sous forme de forum
- Continuer à mener des actions pour toujours mieux répondre aux besoins de la population et/ou des professionnels pour favoriser l'accès à la santé pour tous

Associations

LE CPE

“

Le CPE va organiser les manifestations suivantes :

COLLECTE DE PAPIER
pour une durée indéfinie

CARNAVAL :
Vendredi 10 avril 2020

FÊTE DE L'ÉCOLE
Dimanche 28 juin 2020

**VENTES DE MADELEINES
BIJOUX**
en juin 2020

”

NOUVEAU BUREAU

En cette rentrée scolaire 2019/2020, le Comité des Parents d'Elèves de l'École Maro Vidua a élu son nouveau bureau composé comme suit :

Présidente : Mme Mélanie GERVAIS
Vice-président : Mr Eric MERCIER
Secrétaire : Mme Claudie RAGOT
Vice-secrétaire : Mme Audrey LÉAU
Trésorière : Mme Sandrine PABOEUF
Vice trésorier : Mme Josy GIRAUD
Membres : Mme Agnès QUELEN,
Mme Stéphanie RENOUE, Mr Willy BATY,
Mme Céline VASSEAUD et Mme Estelle BERNARD

Nous tenons à remercier vivement Monsieur Sébastien PANNEAU, membre sortant de l'association pour son investissement au sein du CPE.

Nous remercions également toutes celles et ceux qui nous ont aidé pour les différentes manifestations organisées par l'association au cours de l'année scolaire précédente.

C'est avec un grand regret que nous avons décidé cette année d'annuler le repas dansant faute de participants suffisants pour couvrir les frais.

Cette année encore, le CPE continuera l'organisation de la COLLECTE DE PAPIER.

Nous sollicitons donc tous les Merventais pour **CONSERVER TOUTES VOS PUBLICITES, JOURNAUX, MAGAZINES, PAPIERS LIBRES...** au lieu de les déposer

dans les bacs à papier du SYCODEM.

Un espace de collecte a donc été aménagé par la Municipalité dans les locaux des employés municipaux à la Maisonnnette entre les Ouillères et le Nay.

Nous vous proposons de collecter une fois par mois vos papiers (se reporter au flyer ci-dessous).

Les membres du CPE vous accueilleront donc le premier samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00 :

- Samedi 4 Janvier 2020
- Samedi 1er Février 2020
- Samedi 7 Mars 2020
- Samedi 4 Avril 2020
- Samedi 2 Mai 2020
- Samedi 6 Juin 2020
- Samedi 4 Juillet 2020
- Samedi 1er Août 2020
- Samedi 5 Septembre 2020
- Samedi 3 Octobre 2020
- Samedi 7 Novembre 2020
- Samedi 5 Décembre 2020

Nous remercions vivement la Municipalité pour leur contribution.

Toutes ces manifestations ont pour seul objectif de financer :

- Le voyage scolaire de fin d'année des CE2, CM1 et CM2,
- Les activités pédagogiques,
- Trajets en car (sortie scolaire, piscine,...)
- Participation à la fête de Noël avec la mairie,
- Jeux pour la classe et la cour,
- Divers abonnements (revues et magazines de la maternelle au CM2)
- Divers goûters des enfants,...

Cette année nous avons à nouveau participé au Merventhon qui a eu lieu le dimanche 1er Décembre.

Nous serions très heureux de vous voir participer aux diverses manifestations qui vont être organisées accompagnés de vos familles, proches et amis... et partager ensemble des moments de bonheur et de convivialité dont la seule finalité est le bien-être de nos enfants à l'école.

En attendant de vous voir, nous avons le plaisir de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence, qu'elle vous apporte la santé et voit s'accomplir tous vos rêves et désirs.

En 2020, le CPE de l'école Maro Vidua continue la

Collecte de papiers

pour soutenir les activités pédagogiques de nos enfants.

OU ?
A la Maisonnnette
(entre les Ouillères et le Nay)

QUAND ?
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h

- le 4 janvier
- le 1er février
- le 7 mars
- le 4 avril
- le 2 mai
- le 6 juin
- le 4 juillet
- le 1er août
- le 5 septembre
- le 3 octobre
- le 7 novembre
- le 5 décembre

QUOI ?

- Journaux
- Magazines
- Cartes postales
- Papiers cadeaux
- Papiers d'emballage
- Papiers d'identité
- Papiers d'attente
- Papiers d'attente
- Papiers d'attente
- Papiers d'attente

Plastiques, cartons, nappes, papiers cadeaux interdits.



GYM LA DÉTENTE

Renseignements

06 79 84 30 88 / 06 25 20 93 36

Le sport-santé à Mervent, c'est quoi ?

C'est une activité physique régulière et bénéfique basée sur la dépense énergétique et le bien-être où chacun progresse à son rythme en toute convivialité.

Les séances animées par Odile, animatrice diplômée FFEPGV, ont lieu dans une salle de la mairie chaque MARDI de 19h à 20h et de 20h30 à 21h30 (cours toniques) et VENDREDI de 9h30 à 10h30 (gym plus adaptée).

TARIF DE LA LICENCE

2 séances découverte sont offertes.

75€ et 136€ pour un couple
(tarif dégressif pour les inscriptions en cours d'année)

Chèques et coupons sport ANCV acceptés.

Certificat médical obligatoire.



LA RANDO MERVENTAISE

NOUVEAU BUREAU

Pour 2020, nous avons constitué un nouveau bureau :

Président : Laurent GERAY

Vice-Président : Marc GUERN

Trésorier : Hubert HERBRETEAU

Trésorière-adjointe : Monique HERBRETEAU

Secrétaire : Ghislaine BICHON

Membres : Thomas GERAY,
Jacky BELOUIN, Didier FAVIER, Jean-Pierre NAULET.

Notre prochaine manifestation aura lieu le Dimanche 21 Juin et sera la 25ème édition. Nous vous y attendons nombreux pour célébrer cet événement !

Bonne et heureuse année 2020.



Associations

L'ESPOIR MERVENTAIS PETANQUE



Victorieuses régionales féminines



Jean et Hugues FAVIER : vainqueurs du régional senior du département de la Marne



Championne doublette féminine (équipe de Challans en bleu et équipe d'Olonne sur Mer en noir)
En tête-à-tête senior. Champion : Alexandre GAUVRIAT qui bat Romain DELPECH de Noirmoutier

Cette année, le club compte 29 licenciés (encore 7 en moins que 2018) soit : 1 benjamin, une minime, une cadette, 2 juniors féminines, 7 seniors féminines et 17 seniors masculins.

Pas de résultat en championnats de Vendée cette année.

En triplète vétérans l'équipe AUGER Jean-Claude, VERDON Guy et SAILLY Gilles perd en 1/8ème de finale et en challenge de district. La doublette SIMON Nathalie et SAILLY Geneviève perd en finale ; et la triplète senior VERDON Guy, BOIZET Bruno et AUGER Jean Claude gagne le concours C.

En championnats des clubs féminins, l'équipe termine 4ème de leur poule, les seniors 2ème et les vétérans 3ème, donc pas de montée pour l'année prochaine mais on se rapproche. J'ai bon espoir pour 2020.

En coupe de France nous avons perdu au premier tour à Bouin.

Nous avons organisé plusieurs championnats de Vendée. Les qualifs « tête à tête » le 30 Mars : 152 joueurs se sont déplacés et le 31 Mars : 91 doublettes ont participé aux qualifications. Le 27 Avril, nous avons reçu 64 joueurs seniors et 104 doublettes féminines pour le titre de champion de Vendée 2019.

Cela représente 606 joueurs pour ces championnats.

Pour les championnats des clubs, nous avons accueillis 64 joueurs vétérans en Avril et fin Septembre : 36 féminines et 64 seniors.

Pour les concours officiels, 1080 joueurs sont venus sur nos terrains. Pour les concours ouverts à tous, 310 joueurs ont participé aux concours du mercredi d'août.

Cette année, 2160 joueurs ont apprécié nos installations et notre organisation ; Je vous remercie tous pour l'effort que vous avez fait cette année, pour que tout se passe bien. Encore merci à tous !

Le régional a encore battu son record avec 172 équipes qui viennent de loin. Les vainqueurs étaient de la Marne. Les 55 ans et plus avec 56 triplètes font mieux. Le concours féminin, bien que concurrencé par celui de Mareuil, augmente aussi avec 37 doublettes. Les seniors passent de 32 à 39 doublettes ; c'est bien aussi. Preuve que ce week-end commence à être connu.

Cette année, 6 joueurs ont marqué des points. Le premier c'est AUGER Jean-Claude avec 9 points. Voici les autres noms : SIMON Nathalie, SAILLY Geneviève, VERDON Guy, BOIZET Bruno et SAILLY Gilles.

DATES DES CONCOURS 2020

La saison 2020 va démarrer très tôt chez nous car nous avons le challenge de district le samedi 29 Février à 14h15 : la triplète senior et la doublette féminin (équipe homogène obligatoire). Ensuite, nous avons 1 triplète le samedi 25 Mai. Enfin, les 3 jours de Mervent les 17-18 et 19 JUILLET et le samedi 29 Août pour le dernier officiel. Rejoignez-nous tous les mercredis d'août pour les concours ouverts à tous.

Le prix de la licence reste à 37 € pour 2020. Le club reste à votre disposition.

Pour plus de renseignements pour ceux qui désirent s'inscrire : tel Gilles SAILLY 02.51.00.07.91

Tous les membres du club se joignent à moi pour remercier tous les sponsors et la commune pour leur aide et leur soutien.

LE CLUB VOUS SOUHAITE DE BONNE FETES DE FIN D'ANNEE

Dates et lieux des concours régionaux

<i>Samedi 27 Juin</i>	Challans
<i>Samedi 11 juillet</i>	la Chaume
<i>Samedi 18 Juillet</i>	Mervent
<i>Samedi 15 Août</i>	Les Sables
<i>Samedi 12 Septembre (Concours féminin)</i>	La Roche sur Yon

Concours à Lagord et Marans : dates et intitulé du concours inconnus à ce jour.

Dates des championnats 2020

DANS NOTRE DISTRICT :

<i>Samedi 28 Mars</i> Tête À Tête (Qualif)	Mouilleron En Pared
<i>Dimanche 29 Mars</i> Doublette (Qualif)	Mouilleron En Pared
<i>Samedi 04 Avril</i> Doublette Seniors Et Tête À Tête Féminins	
<i>Dimanche 05 Avril</i> Doublette Seniors Et Tête À Tête Féminins.....	Aiguillon Et La Faute
<i>Samedi 11 Avril</i> Triplette Jeu Provençal	St Michel En L'herm
<i>Dimanche 12 Avril</i> Triplette jeu provençal + Tête À Tête Jeunes ...	St Michel En L'herm
<i>Samedi 16 Mai</i> Triplette Promotion	Fontenay Le Comte
<i>Dimanche 17 Mai</i> Triplette Promotion	Fontenay Le Comte
<i>Mercredi 03 Juin</i> Doublette Vétéran	Aiguillon Et La Faute
<i>Jeudi 04 Juin</i> Doublette Vétéran.....	Aiguillon Et La Faute

HORS DISTRICT :

<i>Samedi 18 Avril</i> Triplette Senior Et Féminine	(District Les Sables)
<i>Dimanche 19 Avril</i> Triplette Senior Et Féminine.....	(District Les Sables)
<i>Mercredi 22 Avril</i> Triplette Vétéran	(District La Roche)
<i>Jeudi 23 Avril</i> Triplette Vétéran	(District La Roche)
<i>Samedi 25 Avril</i> Doublette Féminine Et Tête À Tête Seniors	(District Les Sables)
<i>Dimanche 26 Avril</i> Doublette Féminine Et Tête À Tête Seniors.....	(District Les Sables)
<i>Vendredi 01 Mai</i> Qualif Tir De Précision	(District La Roche)
<i>Samedi 02 Mai</i> Doublette Jeu Provençal.....	(District Les Sables)
<i>Dimanche 03 Mai</i> Doublette Jeu Provençal.....	(District Les Sables)
<i>Samedi 09 Mai</i> Doublette Mixte	(District La Roche)
<i>Dimanche 10 Mai</i> Doublette Mixte	(District La Roche)
<i>Mercredi 17 Juin</i> Tête À Tête Vétéran	(District Les Sables)
<i>Jeudi 18 Juin</i> Tête À Tête Vétéran	(District Les Sables)
<i>Samedi 19 Septembre</i> Triplette Mixte	(District Les Sables)
<i>Dimanche 20 Septembre</i> Triplette Mixte	(District Les Sables)

Associations

LES MURAILLES DE MAIREVENTI

*En attendant,
Joyeuses et chaleureuses
fêtes de fin d'année
à toutes et à tous.*



Les temps forts de l'été 2019... Concert-chorale, exposition libre en extérieure, rendez-vous contés lors des Journées du Patrimoine...en photos

Pour la première fois cet été, nous avons accueilli le dimanche 4 août 2019, l'ensemble CHORALINE, sous la direction de Inesa Alcover, chef de chœur. Avec un répertoire de chants à la fois sacré et des plus belles chansons françaises, ce premier concert-chorale franco-anglais a connu un vif succès auprès d'un public de 150 personnes.

Pour enrichir le parcours découverte libre, « Nature et Patrimoine », une exposition de photos du patrimoine local et de paysages tunisiens ont illustré tout l'été, en mémoire du naturaliste et biologiste, Théodore Monod, le thème de l'Eau, des Paysages et des Hommes, installée par les bénévoles de l'association les Murailles de Maireventi.

« Arts et divertissements » ont été les thèmes des Journées européennes du Patrimoine. L'occasion d'accueillir les

dimanche 15 et 22 septembre 2019, une conteuse, Isabelle Jamard et de rappeler par un texte engagé « Femme réveille-toi », la mémoire d'Olympe de Gouges 1789 – 2019 qui, 230 ans après être montée à l'échafaud pour avoir écrit la Déclaration des Droits de la Femme est toujours d'actualité dans les combats sociétaux d'aujourd'hui. Pour les deux dates, trente personnes ont assisté à ces intermèdes contés, sous un soleil de plomb pour l'une et des bourrasques de pluie, pour l'autre.

POUR L'ANNÉE 2020, RAPPEL DES COTISATIONS D'ADHÉSION :

- cotisation de base : 5 €
- cotisation membres bienfaiteurs : 20 €.
- gratuité pour les bénévoles impliqués dans le cadre d'un spectacle et qui ne sont pas membres légaux du bureau et du conseil d'administration.

La programmation 2020 sera officielle et diffusée en avril/mai prochain.

NAUTISME MERVENT FONTENAY



Le Canet



Saint Gilles



L'AUTOMNE 2019 DU NFM

Le calendrier des régates est toujours aussi fourni ; la saison 2018-2019 et les coureurs du NFM ont à nouveau obtenu des résultats intéressants.

Aubert essaie de combiner avec ses études, les compétitions les plus intéressantes en Finn.

Il s'est classé 3ème au Challenge Nouvelle-Aquitaine, 30ème au Championnat de France au Canet et 6ème au Grand-Prix de l'Armistice à Maubuisson.

Un petit extra en Laser pour finir 2ème à la Semaine de La Rochelle.

Daniela est Championne de Vendée en Dériveur Intersérie sur son Laser 4.7.

Daniel a eu la chance de participer aux prestigieuses Voiles de Saint-Tropez sur un Tofinou 12m.

DES PROJETS POUR LA SAISON 2019-2020

Aubert continue en Finn au niveau National et occasionnellement en Laser.

Erik a des compétitions en multicoque habitable à son programme.

Ci-dessous le calendrier préliminaire dériveur.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL AUTOMNE 2019 DU NFM

17 au 21 février 2020	Semaine Internationale	Cannes
Mars 2020	Départementale	?
28 et 29 mars 2020	Finn Ouest Tour	SNO
18 et 19 avril 2020	Finn Ouest Tour	Arradon
8 au 10 mai 2020	Challenge Aquitaine	Maubuisson
21 au 23 mai 2020	Finn Ouest Tour	Quiberon
13 et 14 juin 2020	Finn Ouest Tour	Saint-Lunaire
20 et 21 juin 2020	Open d'Aquitaine	Biscarosse
27 et 28 juin 2020	Finn Ouest Tour	St Jacut
10 au 14 juillet 2020	Championnat de France	Quiberon
Fin août 2020	Silver Cup	Gdynia
26 et 27 septembre 2020	Challenge Aquitaine	Socoa
30 octobre au 1 novembre 2020	Finn Ouest Tour	Carnac

Suivez notre activité sur notre page Facebook ou notre site Internet <http://nfm.clubeo.com> .

Associations

L'ASSOCIATION DES MUSICIENS AMATEURS

Contact

amavendat@yahoo.fr
06 95 50 45 93
amavendeeatlantique.wordpress.com

En 2019, l'AMA a organisé 8 réunions musicales qui ont permis à des musiciens amateurs, de tous niveaux et pratiquant divers instruments (piano, violon, violoncelle, flûte, chant, clarinette, guitare), de jouer ensemble pour le simple plaisir de partager leur passion pour la musique classique, le jazz ou les musiques du monde.

L'AMA a également donné trois prestations extérieures. La dernière en date, organisée par la fondation « Aide à l'Eglise en Détresse » le 13 octobre dernier en l'église St-Jean à Fontenay, fut un concert donné au profit d'enfants scolarisés en Syrie. Plus de 120 personnes y ont assisté. Chaque tranche de 20€ permet d'offrir

un cartable complet avec cahiers et livres pour une année scolaire. 11.000 enfants sont concernés. La fondation envoie directement l'argent aux écoles dont elle est le constructeur.

Nous sommes toujours à la disposition des fondations caritatives, des maisons de retraites, des centres de soins divers et variés qui ont besoin d'un récital. Nos prestations sont entièrement gratuites.

Si vous chantez ou jouez d'un instrument, souhaitez pratiquer votre instrument ou chanter au sein d'un ensemble (duo, trio, etc.), si vous cherchez des partenaires... quel que soit votre niveau, venez nous rejoindre !

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MERVENT



Voilà une nouvelle année qui s'achève. Je profite de l'occasion, qui m'est donnée, pour remercier chaleureusement tous les propriétaires qui nous permettent d'assouvir notre passion sur leurs propriétés. Cette année, le samedi 14 septembre, nous avons organisé notre premier repas champêtre avec comme plat principal un sanglier à la broche, environ 70

personnes ont répondu présent dans la joie et la bonne humeur. De plus, nous allons organiser une soirée dansante le samedi 15 février 2020 à Mervent et par la même occasion nous invitons gratuitement les propriétaires et leurs conjoints(es).

La société compte pour cette année de chasse 24 sociétaires qui s'efforcent de gérer au mieux les nuisibles et le gibier sur le territoire de Mervent et vous rappeler que nous sommes à votre disposition en cas de dégâts commis par les animaux classés nuisibles.

Les chasseurs de Mervent vous remercient de la confiance que vous leur accordez, et en leur nom, permettez-moi de vous adresser tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

COUNTRY DANCE MERVENT



Lancé en Septembre 2019, le club de danse Country Dance Mervent propose désormais deux cours les vendredis soir : un cours de niveau débutant – novice de 19 h à 20 h et un cours de niveau intermédiaire de 20 h à 21 h.

Les cours ont lieu dans la très belle salle des mariages de la mairie (au 1er étage), un lieu idéal de par son parquet et sa magnifique vue sur la vallée.

Une dizaine d'adhérents sont actuellement inscrits et travaillent chaque semaine dans la bonne humeur sur des chorégraphies variées.

Trois cours d'essai sont toujours proposés, ce qui vous permet de venir nous rencontrer et de découvrir la variété de styles de la danse country, sans aucun engagement de votre part. Tous les niveaux sont les bienvenus, et vous pouvez vous inscrire à tout moment dans l'année. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !!

Vous trouverez des informations sur les cours et des vidéos des danses travaillées sur notre site Facebook : Karine Countrydancemervent.

Vous pouvez également nous joindre par mail sur countrydancemervent@gmail.com, ou par téléphone au 06 07 85 90 20 ou au 06 30 59 64 05, pour toute information complémentaire.



VENDÉE ROSE

L'Association Vendée Rose dont le siège social est à Mervent et représentée par Mme HENRI Nadine (Mervent), Mme Catherine KRAUSER (La Caillère Saint Hilaire) et Mme Nathalie BOUTEILLEY (Saint Etienne de Brillouet) est heureuse de vous annoncer que, suite à la vente de

ses porte-clés, elle a pu remettre la somme de 7 500€ à l'Association « Cancer du sein Parlons-en » pour aider la recherche médicale.

Merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle action.



Associations

SAHO VIDUA

Contact

sahovidua@orange.fr



Crédit photo : Sébastien Meys

LA CLOCHE A SONNÉ !

La rentrée 2019 a débuté à Madagascar avec les inscriptions des enfants et les derniers recrutements des instituteurs. Cette période est également synonyme de réouverture prochaine des cantines scolaires.

Une fois les inscriptions terminées, nous pourrions centraliser l'achat des kits scolaires et suivre les besoins en nourriture des enfants, comme chaque année.

Une nouvelle éducatrice...

Helpsimus a recruté une nouvelle éducatrice, Mary, qui va nous permettre de poursuivre les échanges entre les différentes écoles françaises et malgaches. Elle mettra en place des ateliers de lecture, des sorties nature et suivra la rédaction des articles pour notre journal commun, les P'tits Simus !

... ET UNE NOUVELLE CLASSE À VOHITARIVO !

Une classe de maternelles devrait prochainement ouvrir ses portes dans le village de Vohitarivo. Notre association sera évidemment présent au côté d'Helpsimus pour mener à bien ce projet (rémunération des enseignants supplémentaires, achat de mobilier spécifique...).

SAHO VIDUA 2.0

L'année 2020 sera placée sous le signe de la réactivité et créativité informatiques avec la création d'un blog qui permettra à toutes les écoles impliquées dans ce projet d'avoir des compléments d'informations, des échanges plus fréquents (messages, photos, dessins, créations ...) et d'obtenir davantage de réponses à des demandes plus ciblées.

BIENTÔT NOËL, ACHETEZ DES CADEAUX UTILES !

Pour nous aider dans nos actions et faire plaisir à vos proches, deux idées de cadeaux s'offrent à vous :

L'achat de la bande dessinée « Avotra, le lémurien des bambous » qui raconte l'histoire d'un des mâles grand hapalémur bien connu du groupe II.

L'abonnement au journal les P'tits Simus. L'argent récolté permettra de réaliser des actions au sein des écoles malgaches.

PERRURE EN FÊTE

Contact

02 51 00 25 07
fete@grandeperrure.fr

*Bonne et heureuse
année 2020,*

RDV le dimanche 3 mai.



Le 9 novembre dernier, la salle Jean-Louis Ripaud est devenue le décor d'une soirée Contes.

A l'issue de la prestation, les membres de Perrure en fête ont exposé leurs petites astuces quotidiennes pour éviter de jeter, balancer, éparpiller, gaspiller...(présentation de protège-plat en tissu, shampoing solide, cup, marmite norvégienne, porte-plat en bâche recyclée, paille en bambou, produits ménagers...). Trucs et astuces ont pu ainsi être partagé autour d'une bonne limonade «homemade» !



Vous avez manqué ça... rendez-vous le dimanche 3 mai 2020 à la Grande Perrure. Meme si l'Assemblée Générale qui a précédé la soirée Contes n'a pas permis de définir le thème de cette prochaine édition, restez attentifs nous risquons, de nouveau, de vous surprendre!

Vous voulez nous rejoindre...être acteur de cette belle journée, vous désirez vous investir au sein de l'association ? Faites-le nous savoir, toute participation est la bienvenue, à un rythme adapté à chacun !

Associations

BASE DE LOISIRS



Base de loisirs de Mervent « Nautisme et Plein-Air »

BILAN DE L'ANNÉE 2019

La base de loisirs a réalisé une bonne année de fonctionnement pour les encadrements des groupes, les locations aux particuliers et la location du gîte.

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée a pour vocation d'accueillir tous les publics pour pratiquer des activités de pleine nature en location ou encadrées dans le massif forestier et sur le lac de Mervent, la base de loisirs propose également un gîte de groupe de 36 places. Au plus fort de la saison estivale une équipe de 8 agents est mobilisée pour le bon fonctionnement du site.

La base de loisirs a une vocation touristique sur le territoire :

Accueil du public, presque 19 000 personnes cette année. Le canoë-kayak, le paddle, la voile, les bateaux électriques, les barques de pêche pour le nautisme, le V.T.T., l'escalade, les parcours d'orientation et le tir à l'arc sont proposés pour le

plein-air. Une grosse partie des activités encadrées ou de location se déroule à la belle saison de mars à novembre.

La base de loisirs a une vocation sportive et pédagogique :

La base a accueilli de nombreux groupes comme des classes découvertes, des écoles, des collèges, des lycées, l'armée de terre, C.R.E.P.S. de Nantes, des footballeurs, maisons familiales, des comités d'entreprises, des associations de randonneurs, des particuliers, des pêcheurs, des clubs sportifs de V.T.T. de trail de canoë-kayak, de triathlon, d'escalade, de rugby, basket, vélos venus pour parfaire leur condition physique.

La base de loisirs a une vocation économique pour le territoire :

Le site de la base de loisirs a participé à l'augmentation de la fréquentation ainsi qu'à l'augmentation du chiffre d'affaire. Les restaurants, les traiteurs, les commerces de proximité, les hébergements, les campings, les autres sites de loisirs principalement aux alentours de Mervent bénéficient de la fréquentation de la base de loisirs.

La base de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée est un équipement qui plaît aux utilisateurs et répond à une demande d'activité de pleine nature.



Crédit photo : A. Lamoureux pour Vendée Expansion



Crédit photo : Base de Loisirs

Elle participe à l'attractivité du territoire et du sud-Vendée.

La base a proposé des stages sport nature pour les enfants de 7 à 14 ans en juillet et août. Chaque après-midi une activité sportive différente est organisée. Cette formule rencontre toujours un succès. D'autres animations comme la chasse au trésor sur le lac et en forêt se sont déroulées en été.

La base de loisirs a participé avec les membres du club de canoë-kayak et du personnel de la Communauté de Communes à l'animation de la descente aux flambeaux en canoë avant le feu d'artifice du 13 juillet.

Le lycée Bel-Air de Fontenay-Le-Comte a organisé en mars l'éco-festival durant tout un week-end, qui a attiré plus de 1500 visiteurs.

Le club de canoë-kayak de Fontenay-Le-Comte a organisé en mai le festi-lac, épreuves de canoë et course à pied en forêt, les participants ont apprécié la formule.

La base de loisirs met à la disposition de trois associations sportives du pays de Fontenay-Vendée par convention ses locaux

afin qu'elles puissent accueillir leurs adhérents dans des bonnes conditions. Le club de V.T.T. accueille et encadre tous les samedis entre 20 et 30 jeunes, le club de voile est actuellement en sommeil sur le site, le club de canoë-kayak accueille et encadre tous les samedis matin un groupe entre 5 et 8 femmes pour l'opération « ramer contre le cancer », l'équipe compétition et loisirs pirogue, constituée d'un groupe de 20 personnes s'entraînent les jeudis soir et dimanches matin.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE :

La Base de Loisirs a connu un bon début de saison dès le mois de mars. Les conditions météorologiques et la renommée de la base de loisirs ont participé à réaliser une bonne saison d'été. Le niveau du lac a retrouvé son charme en restant plein jusqu'au début de l'automne.

La nouvelle activité du paddle géant a rencontré un vif succès pour les groupes.

Des travaux de mise aux normes d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite sont actuellement en cours sur le site.

Les associations merventaises

Association	Président	Telephone
PGACTM (AFN)	M Yves CHAIGNEAU	02 51 00 20 32
Comité de Parents d'Elèves	Mme Mélanie GERVAIS	02 44 57 83 40
La Chasse Merventaise	M Nicolas MATHÉ	06 35 30 06 76
Rando Merventaise	M Laurent GERAY	02 51 00 23 47
Gymnastique Volontaire « la Détente »	Mme Annie BOBINEAU	
Nautisme Fontenay-Mervent	M Eric LEROUGE	02 51 00 22 13
Pas de Pneus Dans Mon Eau	M Christophe MOREAU	02 51 00 08 46
Mère et vent	M Pascal CHAUVET	02 53 72 05 02
Perrure en Fête	Mme Marie-Hélène BERNARD	02 51 00 25 07
Margouillat 9.7.4	Mme Jeanine TOUTIN	02 51 00 81 96
Les Murailles de Maireventi	Mme Stéphanie ROYER	07 80 33 31 15
Espoir Merventais Pétanque	M Gilles SAILLY	02 51 00 07 91
Saho Vidua	Mme Brigitte ANNEREAU	02 51 00 56 52
Association des musiciens amateurs Vendée-Atlantique	Mme Christine SESBOUE	06 95 50 45 93
Association des Amis du Saint-Louis	Mme Gaëlle ROUIL	06 15 65 39 10
Country Dance Mervent	Mme Karine MONNIN	06 07 85 90 20
Vendée Rose	Mme Nadine HENRI	

Sorties

ÇA S'EST PASSÉ



Dimanche 16 Juin

893 participants ont participé à la Rando Merventaise. 488 marcheurs et 405 vététistes ont sillonné la forêt sous un beau soleil. Tous se sont retrouvés à l'heure du repas dans le parc de la Mairie, accueillis par les nombreux bénévoles en tee-shirts blancs. Nous leur adressons nos sincères remerciements.



Dimanche 4 Août

Dimanche 4 Août, les Murailles de Maireventi ont organisé une chorale au sein de l'église de Mervent avec l'ensemble CHORALINE. 150 personnes étaient présentes et ont apprécié cette nouveauté.



Du vendredi 19 au dimanche 21 Juillet

Les 19, 20 et 21 Juillet, le concours régional de pétanque se déroulait au terrain de Pruneau, à Mervent. 172 équipes ont fait le déplacement : preuve que ce week-end commence à être connu. Félicitons l'équipe de La Marne qui a remporté ce concours.



Dimanche 15 et 22 septembre

Des promenades contées étaient organisées dans le parc de la Mairie. Le public a apprécié l'engagement et le dynamisme de la conteuse, Isabelle Jamard, dans un théâtre à ciel ouvert.



Vendredi 11 Octobre

Pour la Quinzaine Bleue, 126 personnes venues des EHPAD de L'Hermenault, Vix, Fontenay-le-Comte ainsi que des particuliers de Foussais-Payré, Puy-de-Serre, Saint Hilaire des Loges et Mervent ont répondu à l'invitation du CCAS de Mervent – Foussais Payré. Le goûter, très apprécié, a été animé par des danses indiennes.



Lundi 11 Novembre

Après la cérémonie commémorative au monument aux morts, une stèle dédiée aux combattants d'Afrique du Nord et aux soldats ayant participé à des opérations extérieures a été inaugurée par M. CHAIGNEAU Yves et M. BOBINEAU Joël. La population a, ensuite, été invitée au vin d'honneur offert par la Municipalité.



Dimanche 1er Décembre

Cette année, un super loto animé a été organisé au profit du Téléthon durant lequel 350 personnes étaient présentes. Le Comité des Parents d'Élèves a réussi leur pari en vendant toutes les crêpes. Cette journée a permis de verser 2100€ à l'AFM (Association Française contre les Myopathes).



Samedi 9 Novembre

Le 9 novembre dernier, la salle Jean-Louis Ripaud est devenue le décor d'une soirée Contes, à l'occasion de l'assemblée générale de Perrure en Fête. Dans un petit écran, vous avez été plus de 70 à écouter Christophe Noulet. Ce passionné de contes, nous a invité au Pays du Trop... Une destination pleine d'humour, d'imagination et qui réveille nos petites consciences.



Mercredi 13 Novembre

Les élus et leurs conjoints ont été invités à visiter le centre de tri TRIVALIS à La Ferrière. L'occasion de voir ou revoir les consignes de tri sous forme d'ateliers. Certaines réponses ne semblaient pas si évidentes...

Artisans | Commerçants

HÉBERGEMENTS
RESTAURATION
BARS
COMMERCES
ENTREPRISES
LOISIRS
SANTÉ

Hébergements

CAMPINGS

CAMPING DE « LA JOLETIÈRE »
La Joletière

CAMPING « LES AMIS DE LA FORÊT »
129, Route de la Bironnière

CAMPING À LA FERME
La Grande Perrure

CHAMBRES D'HÔTES

LE LOGIS DE LA CORNELIÈRE
CHEZ M. ET MME LECOT
L'AUBERGE DE LA FORÊT



GÎTES RURAUX

GÎTE DE LA CROISÉE DES CHEMINS

M. MOREAU Christophe
Mervent Bourg

Mme BELY Laëtitia
Gîte de Diet – Pouzauges (85700)

Restaurations - Bars

RESTAURANT « LA JOLETIÈRE »
La Joletière

BAR – RESTAURANT « LE
MANGOUSTAN »
2, Route du Lac

BAR – RESTAURANT « LE CHILL'OUT »
116, Route Touristique



SNACK-BAR « LES AMIS DE LA FORÊT »
129, Route de la Bironnière
(location de salle)

Commerces



ALIMENTATION

COCCIMARKET
11, Place du Hérault

APICULTURE

MAT-API
Vente de matériel d'apiculture
Route du Pont du Nay

BOIS DE CHAUFFAGE

CT BOIS ENERGIE
9, Route du Pont Barrot

NICOLAS MATHÉ
TOUS BOIS SERVICE FRANCAIS
Route du Pont du Nay

COIFFURE

L'ATELIER D'ALEXANDRA
11, Place du Hérault

DEMENAGEMENT

DEBARRAS EXPRESS
MICOULEAU Pascal

GARAGES – MOTOCULTURE

SARL GARAGE DE LA FORÊT
34, Route du Lac
ROSA Motoculture
12, Route de l'Ardiller

Commerces

INFORMATIQUE

SIBAP INFORMATIQUE
262, Route de la Haute Forêt

PRÊT-À-PORTER – BIJOUX – ACCESSOIRES

ÇA VAUT LE DÉTOUR
7, Place de l'Eglise

TISSUS

MAISON DU RIDEAU
85, Route du Lac

Entreprises

ABATTAGE ET DÉBARDAGE

NAULLEAU ABATTAGE ET DÉBARDAGE
106, Route de la Bironnière

AGENCE IMMOBILIÈRE

TRANSACT'IMMO
Le Coteau de St-Thomas
M. SABOURAUD DAMIEN
Mandataire IAD France
239, Route Touristique

CHAUFFAGE – PLOMBERIE ÉLECTRICITÉ – ZINGUERIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

SARL ALAIN ET DENIS GACHIGNARD
9, Route de la Bironnière
BARRELECT
BARRÉ Aurélie
La Haute Clavelière
M. ROBIN STEVE
Route du Lac
OH COURANT !
BONNEAU Kevin
4 Chemin des Moulins à Vent

VENTE DE LAIT CRU FERMIER

E.A.R.L LE BOIS TOURENNE
(Anne et Claude PICARD)
Le Nay

VENTE DE FROMAGE DE CHÈVRE

EARL FROMAGE DE PERRURE
(CLAIRE MIMAUT ET ANTOINE
BERNARD)
6, La Grande Perrure



DÉCORATION – GRAVURE PEINTURE

MME DIOT JACQUELINE
4, Rue du Moulin à Tan – Les Loges

MENUISERIE – CHARPENTE

M. FORT SYLVAIN
Saint-Thomas
COUDRONNIERE S.A.S
91, Route de la Bironnière
Charpente, menuiserie bois, alu et PVC

MULTISERVICES

Petits travaux d'entretien bâtiments,
entretien paysager, élagage
PHELIPEAU FABRICE

PAYSAGISTE

« PAYSAGE SYMPA »
DESMIER Denis
101, Route de la Bironnière

TAXI

TAXI SPENNATO DANY
90, Route de la Bironnière

TRANSPORTS FORESTIERS

TRANSPORTS NAULLEAU
104, Route de la Bironnière

LOISIRS

MUSÉE « LES AMIS DE LA FORÊT »
127, Route de la Bironnière
BASE DE LOISIRS
150, Route Touristique
PARC D'ATTRACTION DE PIERRE BRUNE
Pierre Brune
NATUR'ZOO DE MERVENT
Le Gros Roc
PAINTBALL
Route de la Maisonnnette

Carnet 2019



Premiers Sourires

Axel BERNARD	1er Janvier
Esther LAURENÇON	16 Février
Zoé BOBINEAU	23 Mai
Theodore FERGUSON GRICE	1er Juin
Ezra RENAULT	8 Juillet
Amelya DECHAVANNE	8 décembre



Mariages

Maxime LEFEBVRE D'ARGENCE
et Claire NORMAND
Sébastien TURPAUD
et Elda GUENOUX
Nicolas BIROCHEAU
et Céline RIGAUD



Décès

11 Mai	AUBINEAU Régis	11 Janvier
	HERMEL Maurice	28 Février
	MASSARD Gilles	7 Mars
24 Août	ROYER André	2 Mai
	AUBRIT Raymonde	17 Juillet
31 Août	BONTEMPS Dany	13 Août
	COCU Louissette	12 Septembre
	COUPAYE Paulette	29 Septembre
	MOREAU Simone	11 Octobre
	VERDON Anita	27 Octobre
	VRIGNAUD Simone	2 Novembre
	ROBARD Danielle	19 Novembre
	MEURDESOLF Louise	10 Décembre
	AUBINEAU Gérard	19 Décembre

“



Enigme mystérieuse

Village Didyme

**RÉPONSE DE L'ÉNIGME DE DÉCEMBRE : LE LOGIS DE LA CORNELIÈRE
GAGNANT : MME BOUSSAU CORINNE - 43 LA JOLETIÈRE**

**RÉPONSE DE L'ÉNIGME DE PRINTEMPS : LE GAZEAU
PAS DE GAGNANT**

**RÉPONSE DE L'ÉNIGME D'AUTOMNE : DIET
GAGNANT : MME DORNE CHRISTIANE - 38 RUE DE LA VALLÉE**

”

Calendrier des manifestations

1er semestre 2020

11 Janvier

VŒUX DU MAIRE
Municipalité

1er Février

REPAS DANSANT
USAV

9 Février

BAL
Association AFN

15 Février

REPAS DANSANT
Société de Chasse

1er Mars

LOTO
Association l'Espoir Merventais Pétanque

15 et 22 Mars

ELECTIONS MUNICIPALES

10 Avril

CARNAVAL
Comité Parents d'Élèves

3 Mai

FÊTE DE LA GRANDE PERRURE
Association Perrure en fête

21 Juin

RANDO MERVENTAISE
Association Rando Merventaise

28 Juin

FÊTE DE L'ÉCOLE
Comité Parents d'Élèves

N.B : Le calendrier étant susceptible d'être modifié, vous en serez informés

FÊTE DE L'AGRICULTURE

A l'occasion de la 36ème Fête de l'Agriculture, qui aura lieu les 22 et 23 Août 2020, à Puy Sec (Saint Martin de Fraigneau), les jeunes agriculteurs de Vendée lancent un appel à bénévolat.

CONTACTS

► Noëlla BOUGRET

Animatrice Jeunes Agriculteurs
de Vendée

02 51 36 81 70 ou 07 85 40 87 92
nbougret@ja85.asso.fr

► Gaétan BOUTHIER

Responsable Aménagement

06 31 14 32 40

gaetanbouthier85@gmail.com

► Jonathan MAREZ

Responsable Restauration-Friterie

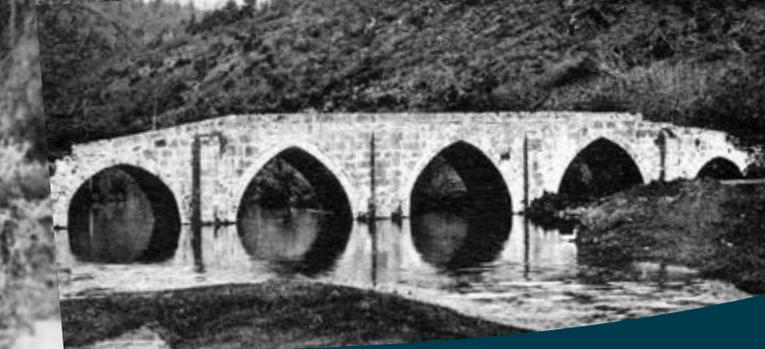
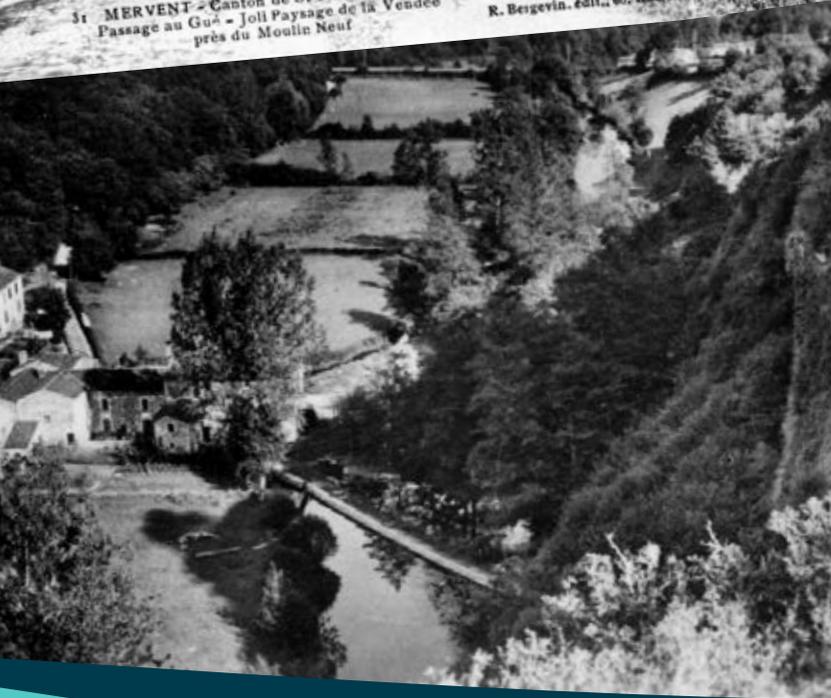
06 59 40 81 10
jonathma@hotmail.fr





2. - La Suisse Vendéenne - Mervent (Vendée) - Moulin du Portail - Ruines du Vieux Château

31. MERVENT - Canton de St-HILAIRE-des-LOGES
Passage au Gué - Joli Paysage de la Vendée
près du Moulin Neuf
R. Bergevin, édit., 66, Rue des Bretons



“ Bulletin municipal - N° 13 - Décembre 2019 ”

Imprimé par SAS Raynaud Imprimeurs - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize

Directeur de publication : Joël Bobineau

Rédacteur en chef : Damien Sabouraud

Sonia ALLETRU, Jacky BELOUIN, Stéphane BONNEAU, Jackie LARDY, Evelyne TOUTAIN